CARSAT - RHONE - ALPES
35, rue Maurice Flandin - 69003 LYON

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL

jeudi 20 juillet 2017

C.F.D.T.	
Concernant les appels de postes, nous souhaiterions savoir pour les postes suivants : Combien de candidats ont postulé en interne et en externe, en distinguant les hommes et les femmes ? Combien ont été reçus ? Si la Direction de la Branche a transmis sa ou ses propositions à la Direction Générale ? Si la décision est prise par le Directeur Général, la date d'affectation et si le candidat retenu est un homme ou une femme interne institution ou externe? Nous demandons à la Direction de nous préciser la date effective de prise de poste du candidat retenu et si un candidat interne a été retenu, de nous préciser de quel secteur il/elle est issu(e), si le poste laissé vacant va être remplacé et dans l'affirmative le N° d'appel de poste.	
A. <u>Direction de l'Agence Comptable et Financière</u>	
1. <u>Appel de candidatures Internes 66/2016 – 3 Agents Retraites Contrôleurs – H/F – La Direction de l'Agence Comptable et Financière – Département Contrôle National – Niveau 4 – Coeff. 240/377 + 4% technicité + 5% prime de responsabilité – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 07/11/16</u> Lors des DP de novembre 2016 la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné 4 candidatures internes (4F). A ce jour le processus de recrutement est toujours en cours ». En décembre « Le processus de recrutement est toujours en cours : aucun entretien n'est programmé à ce jour ». En janvier « La Direction a retenu une candidate interne qui a pris ces fonctions le 2 janvier dernier. Deux des trois postes demandés ont été déclarés infructueux ». En févier « Sur 3 appel de candidature lancés : - 1 poste a été pourvu le 02/01/2017 par TCR - 1 appel a été annulé - 1 appel a été infructueux : compte tenu des prévisions pour 2017, il n'est pas prévu à ce jour de relancer un appel de candidature. Le TCR sera remplacé à l'issue de la formation D'FI qui est en cours. En mars « La Direction indique que s'agissant d'une période transitoire, la charge de travail est répartie sur tous les agents de la structure. Elle précise qu'en cas de besoin une mutualisation globale de la charge sur toute les structures de la SRD est opérée »	**1 – <u>Appel n° 66/2016</u> : La formation D'Fi prendra fin en décembre 2018.**

En mai « la Direction confirme la réponse apporté le mois dernier » En juin alors que nous interrogions la Direction sur la durée de la période transitoire, la réponse suivante nous a été apportée : « La Direction confirme à nouveau les éléments apportés les mois derniers : - Le TCR sera remplacé à l'issue de la formation D'FI sui est en cours - La charge de travail est répartie sur tous les agents de la structure ; en cas de besoin, une mutualisation globale de la charge sur toutes les structures de la SRD est opérée » La Direction peut-elle nous préciser la date de fin de la formation ?	
2. <u>Appel de candidatures Internes 59/2017 (UCANSS n° 3015) – Responsable de Département– H/F – La Direction de l'Agence Comptable et Financière – Département Comptable et Financier – Niveau 9 – Filière Management – Coeff. 430/675 – Définitivement vacant – A pourvoir au 01/06/2017 – Date limite de réception 12/05/17.</u> Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné - 5 candidatures institutionnelles (3H/2F) - 17 candidatures externes (11H/6F) - 2 candidatures internes (2H) En juin « Les entretiens sont actuellement en cours. » La Direction a-t-elle terminé les entretiens un un(e) candidat(e) a-t-il (elle) été retenu(e) ?	**2 – <u>Appel n° 59/2017</u> : Un candidat externe a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**
3. <u>Appel de candidatures Internes 70/2017 – 1 Cadre Technique en Gestion Financière – H/F – La Direction de l'Agence Comptable et Financière – Département Comptable et Financier – Niveau 6 – Coeff. 315/512 – Statut Employé – Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 29/05/2017.</u> Lors de la réunion des DP de juin a Direction nous a répondu « Le PARH a réceptionné : 2 candidatures internes (1H/1F) 1 candidature institutionnelle (1H) 10 candidatures externes (5H/5F) L'étude des candidatures est actuellement en cours. » Une décision est-elle prise ?	**3 – <u>Appel n° 70/2017</u> : Les entretiens sont actuellement en cours.**

4. Secteur contrôle stocks

La direction peut-elle nous préciser le stock de dossiers à contrôler concernant les droits propres, droits dérivés, et révisions ?

2015											
	12 / 1	16/ 2	16/ 3	20/ 4	18/ 5	15/ 6	06/ 7	18/ 9	9/1 0	13/1 1	27/1 1
DP	484 7	486 8	449 4	363 3	348 2	170 0	161 4	936	705	109 3	110 3
PR	107 5	119 4	119 3	148 2	151 7	151 3	941	482	220	412	479
REV	344 0	389 1	393 8	423 8	429 4	368 1	267 6	192 1	162 3	116 0	565

2016											
	19/ 1	12/ 2	3/0 3	11/4	17/5	juin	juille t	19/9	10/1 0	14/1 1	13/1 2
DP	140 1	19 21	25 63	316 3	354 9	342 0	258 3	168 7	758	555	939
PR	817	60 2	81 9	912	120 8	101 5	520	452	184	179	323
REV	630	11 19	10 88	115 5	121 6	129 2	134 0	151 7	148 4	669	341

2017									
	9/1	13/02	13/03	14/4	15/05	9/06			
DP	1253	1207	1770	2006	2188	2667			
DR	208	231	343	408	433	427			
REV	349	376	369	386	364	542			

Nous constatons depuis le début de l'année une forte augmentation des stocks DP et DR.
La Direction peut-elle nous indiquer les raisons et les mesures de résorptions envisagées ?

Nous préciser l'ancienneté du stock des dossiers des EJ dépassées droits propres ?

4 -

Stock au 13/07/2017	
DP	**2787**
DD	**451**
Révisions	**796**

DP par EJ	
EJ < Janv 2017	**108**
janv-17	**31**
févr-17	**52**
mars-17	**77**
avr-17	**135**
mai-17	**139**
juin-17	**211**
juil-17	**867**
août-17	**552**
sept-17	**340**
oct-17	**169**
nov-17	**60**
EJ > nov 2017	**46**
Total	**2787**

Le stock DP et PR en semaine 28 s'élève respectivement à 2 787 et 451 dossiers.
Les traitements sont impactés essentiellement par des ressources en production moins importantes notamment et par la prise en charge d'avril à juin de dossiers de la CGSS de la Martinique dans le cadre de l'entraide.
Le traitement des EJ dépassées reste une des priorités. Leur augmentation suit l'augmentation du stock des DP.
Depuis le 19 juin, un renfort de 3 TCR pour une période de 3 mois est organisé, sur les DP, libérant ainsi des ressources pour le traitement des PR.

	Antérieur				Mois en cours - 1	Mois en cours	Mois en cours + 1	Mois en cours + 2	Mois en cours +3	Supérieur à mois en cours +3
Février 2016	EJ antérieures à Janvier 288				Janvier 2016 : 303	Février 2016 : 666	Mars 2016 : 546	Avril 2016: 62	Mai 2016: 25	EJ futures 31
Mars 2016	EJ antérieures à Février 596				Février 2016 : 472	Mars 2016 : 728	Avril 2016 : 499	Mai 2016: 110	Juin 2016 : 70	EJ futures 88
Avril 2016	EJ antérieures à Février 554				Février 2016 : 144	Mars 2016 : 515	Avril 2016 : 1266	Mai 2016: 358	Juin 2016 : 146	EJ futures 180
Mai 2016	EJ antérieures à Avril 636				Avril 2016 : 1405	Mai 2016 : 936	Juin 2016 : 272	Juillet 2016: 194	Août 2016 : 75	EJ futures 31
Juin 2016	EJ antérieures à Mai 1021				Mai 2016 : 827	Juin 2016 : 956	Juillet 2016 : 444	Août 2016 : 113	sept 2016 : 33	EJ futures 26
Juillet 2016	EJ antérieures à juin 2016 :				Juin 2016 : 228	Juillet 2016 : 1004	Août 2016 : 363	Sept 2016 : 85	Octobre 2016 : 65	EJ futures 18
Septembre 2016	EJ antérieures à Mai 2016 : 109	Mai 2016 : 60	Juin 2016	Juillet 2016: 165	Août 2016 : 129	Sept 2016 : 486	Octobre 2016 : 420	Novembre 2016 : 55	Déc 2016 : 29	EJ futures 138

			: 96							
Octobre 2016	EJ antérieures à Juin 2016 : 64	Juin 2016 : 36	Juillet 2016: 73	Août 2016: 89	Sept 2016 : 114	Octobre 2016 : 96	Nov 2016 : 37	Décembre 2016 : 26	Janvier 2017 : 151	EJ futures 72
Novembre 2016	EJ Mai à Juillet 2016 : 82		Août 2016: 33	Sept 2016 : 32	Octobre 2016 : 72	Nov 2016 : 57	Déc 2016 : 35	Janvier 2017 : 156	EJ futures : ?	
Décembre 2016	EJ antérieures à novembre 2016 : 186				nov 2016 : 47	Déc 2016 : 54	Janvier 2017 : 307	Février 2017 : 195	Mars 2017 : 107	Avril 2017 et au-delà : 43
Janvier 2017 Total 1253 (269 jusqu'en décembre)	EJ antérieures à oct 2016 : 143		Oct 2016 : 65	Novembre 2016 : 36	Déc 2016 : 25	Janvier 2017 : 288	Février 2017 : 384	Mars 2017 : 195	Avril 2017 : 74	EJ > avril 2017 : 43
Février 2017 Total 1196 (225 jusqu'en janvier)	Sept 2016 :11 Août 2016 :9 EJ antérieures à Août 2016 : 46	Oct 2016 : 19	Nov 2016 : 17	Déc 2016 : 22	Janvier 2017 : 101	Février 2017 : 154	Mars 2017 : 363	Avril 2017 : 282	Mai 2017 : 134	Juin 2017 : 38 EJ >juin 2017 : 11

Mars 2017 Total 1770 (323 jusqu'en février)	octobre 2016 : 12 Sept 2016 : 9 Antérieur à sept : 55	Nov 2016 : 16	Déc 2016 : 25	Janvier 2017 : 92	Février 2017 : 114	Mars 2017 : 191	Avril 2017 : 794	Mai 2017 : 237	Juin 2017 : 120	juillet 2017 : 65 > juillet 2017 : 40
Avril 2017 Total 2006 (340 jusqu'en mars)	Nov 2016 : 21 Oct 2016 : 13 EJ < oct 2016 : 68	Déc 2016 : 22	Janvier 2017 : 44	Février 2017 : 58	Mars 2017 : 114	Avril 2017 : 476	Mai 2017 : 675	Juin 2017 : 251	Juillet 2017 : 177	Août : 55 EJ > Août 32
Mai 2017 Total 2188 (611 jusqu'en avril	Décembre 2016 : 20 Nov 2016 : 16 Antérieur à novembre 2016 : 60	Janvier 2017 : 44	Février 2017 : 59	Mars 2017 : 91	Avril 2017 : 321	Mai 2017 : 613	Juin 2017 : 498	Juillet 2017 : 291	Août 2017 : 105	Septembre 2017 : 42 Postérieur à sep 2017 : 28
Juin 2017 Total 2667 (756 jusqu'en	Janvier 2017: 50 Déc 2016 : 23 EJ <	Février 2017 : 67	Mars 2017 : 71	Avril 2017 : 166	Mai 2017 : 296	Juin 2017 : 716	Juillet 2017 : 751	Août 2017 : 192	Septembre 2017 : 147	Oct 2017 : 65 EJ >

mai)	déc 2016 : 83									oct : 40

B. Direction de l'Action Sociale

5. Appel de candidatures Internes 65/2017 – 1 Référent technique de l'Action Sociale – H/F – La Direction de l'Action Sociale – Département Vie Autonome à Domicile – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Statut Employé – Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 18/05/2017.

Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 3 candidatures internes (1H/2F)
En juin « le PARH a réceptionné :
5 candidatures internes (3H/2F)
L'étude des candidatures est actuellement en cours. »
La Direction a-t-elle terminé les entretiens un un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?

5 – Appel n° 65/2017 : Un candidat interne a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

6. Appel de candidatures Internes 83/2017 du 22/06/2017 (UCANSS n° 4429 / Pôle Emploi n° 056SZYZ)

1 technicien(ne) action sociale - La Direction de l'Action Sociale - Département Vie Autonome à Domicile – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement - Date limite de candidature le 06/07/2017

Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ?
Les entretiens ont-ils eu lieu ?
Une décision est-elle prise ?

6 – Appel n° 83/2017 : Le PARH a réceptionné :

2 candidatures internes (2F)
10 candidatures institutionnelles (10F)
36 candidatures externes (5H/31F)

7. Appel de candidatures Internes 87 du 10/07/2017 – (UCANSS N° NVHADD04872) - 1 chargé de mission en relation partenariales - H/F - Direction de l'Action Sociale - Département Prévention Seniors et Innovation Sociale – Niveau 5B – Coefficient 285/477 – Statut cadre - Définitivement vacant –

A pourvoir immédiatement - Date limite de candidature le 31/072017

Combien de candidatures ont été réceptionnées à ce jour par la Direction ?
Quand les entretiens auront-ils lieu ?

7 – Appel n° 87/2017 : Le PARH a réceptionné :

5 candidatures institutionnelles (5F)
7 candidatures externes (1H/6F)

8. Problème d'effectifs et de surcharge de travail au département Vie Autonome à Domicile

Nous demandons à connaître l'état du stock actuel des dossiers PAP et l'ancienneté du stock pour les mêmes types de dossiers ?

La direction peut-elle nous préciser le nombre de réclamations en instances en précisant les dates d'ancienneté ?

Au 13 juin, nous notions un nombre important d'ouvertures de droits et de factures en instance.
Comment la Direction appréhende t'elle cette augmentation des stocks ?

Stock	AU 6/06/2016	AU 5/07/2016	AU 9/9/16	AU 0/10/16	AU 4/11/16	AU 2/12/16	AU 9/01/17	AU 0/02/17	AU 0/03/17	AU 0/04/17	AU 2/05/17	AU 3/06/17
Ouvertures de droits	1297 dont 17 1ères emandes t 1280 éexamens	1365 Dont 1686 1ères demandes Et 1197 réexamens	312 Dont 144 1ères demandes et 168 réexamens	1733 Dont 194 1ères demandes et 1397 réexamens	801 dont 178 1ères demandes	1516 dont 151 1ères demandes et 1365 réexamens	862 dont 143 1eres demandes et 719 réexamens	1611 dont 329 1eres demandes et 1282 réexamens	1296 dont 187 1eres demandes et 1109 réexamens	121	441	1ers demandes 306 Réexamens 1398 (échéance au 1/10/17)
Notification PAP	939	440	494	517	357	371	461	192	379	374	698 PAP +289 ARDH	1091
Factures individuelles	724	1733	1265	947	1078	483	652	1078	942	1014	1024	953
Mails en instance dans la boîte	1033 emaines	602 semaines	1333,5 semaines	95 (4 semaines)	39 (1 semaine)	86 (1 semaine)	70 (2 semaines)	75 (2 semaines)	74 (2 semaines)	74 (1 semaine)	65 (1 semaine)	106 (2 semaines)

8 –
L'augmentation des stocks au 13/06/2017 est la résultante des périodes de congés du mois de Mai 2017. A ce jour, la situation est maitrisée (3 jours de réception d'OD et commandes d'évaluation en réexamen parfaitement conforme à la planification) / à ce jour le traitement des commandes d'évaluation du 1/10 est terminée) comme le montre le tableau suivant :

Stock au 7/7/2017
Ouvertures de droits : 82 1ères demandes, 565 réexamens à échéance du 1/10/2017
Notifications PAP : 793 dont 62 1ères demandes
Factures Individuelles : 963
Mails en instance dans la boîte contact : 83

contact	
C. Direction de la Relation Clients	
9. Appel de candidatures Internes 62/2017 (UCANSS n° 3216) – 1er appel 62/2016 (UNCANSS n° 23708) – 1 Chargé(e) d'Etude Marketing – H/F – La Direction de la Relation Client – Pôle Marketing – Département Markéting – Communication Clientèle – Niveau 5B technique – Coeff. 285/477 – Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 16/05/2017. Lors des DP d'octobre 2016 la Direction nous précisait « A ce jour le PARH a réceptionné 18 candidatures au total dont : - 1 institution (1H) - 17 externes (12F/5H) L'étude des candidatures est en cours à ce jour ». En novembre « Le processus est en cours. Des entretiens doivent avoir lieu fin novembre ». En décembre « A ce jour le processus de recrutement est toujours en cours » En janvier « L'étude des candidatures et le processus de recrutement sont toujours en cours à ce jour » En févier « Aucune décision n'est prise à ce jour » En mars « Cet appel a été déclaré infructueux. Un nouvel appel sera relancé (en juin vraisemblablement) En mai la Direction nous a indiqué qu'un 2eme appel de candidature avait été lancé le 2/5/17 En interne sur intranet et sur la bourse des emplois de l'UCANSS et en externe sur l'APEC. 62/2017 (UCANSS n° 3216) Elle nous précisait que « Le pôle administratif RH a réceptionné 34 candidatures externes (14H/25F) En juin « L'étude des candidatures est actuellement en cours. » Un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ? D'autre part, il y a une erreur dans la réponse de la Direction au mois de mai, soit dans la répartition entre H et F soit dans le nombre réceptionné.	**9 – Appel n° 62/2017 : Les entretiens de recrutement sont actuellement en cours.**
10. Appel de candidatures internes 81 du 21/06/2017 (UCANSS n° 4339) – 2 chargé(e)s d'étude juridiques - La Direction de la Relation Clients - Département Juridique – Service Recours Amiable et Recouvrement - Niveau 5B – Coefficient 285/477 - Statut Cadre – Filière Technique - Postes	**10 – Appel n° 81/2017 : Le PARH a réceptionné :** **21 candidatures institutionnelles (3H/18F)** **30 candidatures externes (5H/25F)**

définitivement vacants- A pourvoir immédiatement – Date limite de candidature le 05/07/2017. Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	
D. Direction des Systèmes d'Information	
11. Appel de candidatures Internes 07/2017 (UCANSS n° 1660) – Un(e)Administrateur Infrastructure Hébergement – H/F – La Direction des Systèmes d'Information – Département Infrastructure – Niveau IVA Informaticien – Coeff. 323/537 – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 10/03/17 Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « Au total, le PARH a réceptionné 13 candidatures Homme dont : - 3 institutions - 10 externes Le processus de recrutement suit son cours. » En mai la Direction réitère sa réponse lors des DP du mois de mars. Juin : Aucune décision prise à ce jour. Les entretiens sont-ils terminés et une décision a-t-elle été prise?	**11 – Appel n° 7/2017 : Aucune décision n'est prise à ce jour.**
12. Appel de candidature interne 77/2017 du 15/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04186) (APEC N°162407105W) – Un(e)Administrateur Infrastructure système web – H/F – La Direction des Systèmes d'Information – Département Infrastructure – Niveau VI Informaticien – Coeff. 397/672– statut cadre- A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 29/6//17 Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	**12 – Appel n° 77/2017 : Le PARH a réceptionné :** **1 candidature interne (H)** **3 candidatures externes (2H/1F)**
13. Appel de candidature interne 78/2017 du 15/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04202) (APEC N° 162409453W) – 1 coordinateur centre de services informatiques de la branche retraite – H/F – La Direction des Systèmes d'Information – Pôle pilotage et centre de services – Niveau VI Informaticien – Coeff. 379/672 – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 29/06/17	**13 – Appel n° 78/2017 : Le PARH a réceptionné :** **1 candidature institution (H)** **7 candidatures externes (5H/2F)** **Les entretiens sont actuellement en cours.**

Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	
14. <u>Appel de candidature interne 79/2017 du 15/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04213) (APEC N°162409607W) – 1 intégrateur technique – H/F – La Direction des Systèmes d'Information – pôle exploitation – Service Transversalité Anticipation Normalisation -Niveau VI Informaticien – Coeff. 397/672 – statut cadre - A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 29/06/17</u> Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	**14 – Appel n° 79/2017 : Le PARH a réceptionné :** **3 candidatures internes (3H)** **2 candidatures institution (2H)** **6 candidatures externes (5H/1F)** **Les entretiens sont actuellement en cours.**
15. <u>Appel de candidature interne 80/2017du 15/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04217) (PÔLE EMPLOI) 1 gestionnaire de production (analyste d'exploitation) linux– H/F – La Direction des Systèmes d'Information – Pôle exploitation -Niveau IVA Informaticien – Coeff. 323/537 – statut employé – A pourvoir immédiatement – Définitivement Vacant – Date limite de réception 29/06/17</u> Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	**15 – Appel n° 80/2017 : Le PARH a réceptionné :** **1 candidature interne (H)** **3 candidatures externes (3H)**
E. <u>Direction de l'Assurance Retraite</u>	
16. <u>Appel de candidatures Internes 04/2017 – 2 Animateurs de Formation Occasionnels – H/F – Rattachés au Pôle Qualité Production – La Direction de l'Assurance Retraite – Département Pilotage et Expertise (DPE) – Niveau 5A – Coeff. 260/432 - statut cadre – A pourvoir à compter du 24 avril2017 – Provisoirement Vacant – Date limite de réception 28/02/17</u> Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « Au total, le PARH a réceptionné 10 candidatures internes (9F/1H). Le processus de recrutement suit son cours. » En mai « Deux candidates ont été retenues. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour »	**16 – <u>Appel de candidatures Internes 04/2017</u>** **Ces deux formateurs occasionnels seront sollicités au démarrage du module DP de la session D'FI 4, date à partir de laquelle ils seront totalement dédiés à cette fonction (sans alimentation en dossiers à traiter).** **Les personnes concernées sont avisées depuis leur nomination.** **En attendant, ces deux TCR restent affectés à leur structure d'origine.** **Un changement de coefficient aura effectivement lieu pour la durée de la mobilisation réelle sur la fonction d'animateur occasionnel.**

En juin « Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour. Par ailleurs, il est rappelé qu'il s'agit d'animateur occasionnel, les postes ne seront donc pas laissés vacants … » La date de prise de fonction est-elle désormais connue ? La Direction peut-elle nous appporter des informations complémentaires : Les agents retenus, restent-ils sur leurs postes d'origine ? La charge de travail est-elle adaptée pour leur permettre de faire face à leur activité complémentaire ? Y a-t-il un changement de niveau ?	
17. <u>Appel de candidatures Internes 24/2017 – 2 Cadres Techniques – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction Carrière et Déclarations – Offre de Service Carrière (DOSCA) – Département Offre de Service Multi-Activités – Niveau 5B – Coeff. 285/477 – Statut Cadre – A pourvoir immédiatement – Définitivement vacant – Date limite de réception 23/03/17.</u> Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 1 candidature (1F).» Lors de la réunion des DP de mai la Direction nous a indiqué que 2 candidats avaient été retenus avec prises de fonctions au 3/7/17 En juin : Les candidats retenus sont des candidats internes. L'appel n° 24/2017 a été ouvert uniquement en interne. 11 candidats (2H/11F) ont postulé. la Direction peut-elle nous indiquer de quel secteur les candidats retenus sont issus ? Les postes laissés vacants vont--ils être remplacés ? Les appels de poste sont-il lancés ? Sous quel numéro ?	**17 – <u>Appel n° 24/2017</u> : Les postes laissés vacants ont été remplacés dans le cadre de la vague des techniciens carrière embauchés au 30 juin 2017.**
18. <u>Appel de candidatures Internes 33/2017 – Un(e) Expert Conseil en Assurance Retraite (ECAR) – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous-Direction des Retraites – Agence Retraite de Grenoble – Isère – Niveau 5A – Coeff. 260/432 (Statut Employé) – Définitivement vacant – A pourvoir au 1er avril 2017 – Date limite de réception 30/03/17.</u> Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 3 candidatures internes (1H/2F) Les entretiens sont actuellement en cours » En juin « La candidate retenue est une candidate interne. La candidate a pris ses fonctions le 31 mai 2017. » La Direction peut-elle nous indiquer de quel secteur elle est issue ?	**18 – <u>Appel n° 33/2017</u> : Son remplacement est comptabilisé dans la vague de recrutement des TCR.**

Son poste laissé vacant va-t-il être remplacé ? Un appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ?	
19. <u>Appel de candidatures Internes 34/2017 – 2 Experts Technique de Formation – H/F – Rattachés au Pôle Expertise – La Direction de l'Assurance Retraite – Département Pilotage et Expertise (DPE) – Niveau 5B – Coeff. 285/477 – Statut Employé – Provisoirement vacants – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 30/03/17.</u> Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 6 candidatures internes (1H/5F) Les entretiens sont actuellement en cours » En juin : « Les deux candidats retenus internes sont un homme et une femme. Ils ont pris leur fonction le 1er juin 2017. » La Direction peut-elle nous indiquer de quels secteurs ils sont issus ? Leurs postes laissés vacants vont-ils être remplacés ? Des appels de postes sont-ils lancés ? Sous quels numéros ?	**19 – <u>Appel n° 34/2017</u> : L'appel est un poste provisoirement vacant. Les deux personnes retenues (TCR) ne seront pas remplacées.**
20. <u>Appel de candidatures Internes 36/2017 (UCANSS n° 2377) – Un(e) Responsable de l'Agence de Bourgoin – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous-Direction des Retraites – Pôle Retraite Proximité 3 – Niveau 7 – Coeff. 360/587 – Filière Management – Définitivement vacant – A pourvoir au 1er avril 2017 – Date limite de réception 6/04/17.</u> Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné - 3 candidatures institutionnelles (1H/2F) - 2 candidatures externes (21H/17F) - 6 candidatures internes (1H/5F) Les entretiens sont actuellement en cours » En juin « La candidate interne a pris ses fonctions le 15 mai 2017 » La Direction peut-elle nous indiquer de quel secteur elle est issue ? Son poste laissé vacant va-t-il être remplacé ? Un appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ?	**20 – Appel n° 35/2017 : La candidate retenue était issue de l'agence de Villeurbanne. Aucun appel de poste n'a été lancé pour son remplacement pour l'instant.**
21. <u>Appel de candidatures Internes 41/2017 (UCANSS n° 2890) – 9 Techniciens Carrière – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous-Direction Carrière et Déclarations – Niveau 3 – Coeff. 215/337 –- Définitivement vacant – A pourvoir à partir du 30 juin 2017 – Date limite de réception</u>	**21 – <u>Appel n° 41/2017</u> : Les candidats retenus ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.**

27/04/17. Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « 115 candidatures ont été réceptionnées » En Juin « Les entretiens sont actuellement en cours. » S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? Les entretiens ont-ils eu lieu ? Une décision a-t-elle été prise ?	
22. Appel de candidatures Internes 43/2017 (UCANSS n° 2883) – 1 Technicien Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 3 – Agence Retraite de Bourgoin - Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 26 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**22 – Appel de poste n° 43/2017 : Le poste avait été initialement lancé au cas où un TCR de Bourgoin aurait été intéressé par un autre poste dans le cadre de la mobilité interne. Il s'agissait d'anticiper d'éventuelles cascades en interne. Aucun poste ne s'étant libéré, l'appel n° 43/2017 devient caduc.**
23. Appel de candidatures Internes 45/2017 (UCANSS n° 2874) – 2 Techniciens Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 1 – Agence Retraite de Lyon Part Dieu - Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 89 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**23 – Appel n° 45/2017 : Les candidats retenus ont pris leur fonction le 30 juin 2017.**
24. Appel de candidatures Internes 46/2017 (UCANSS n° 2926) – 1 Technicien Conseil Retraite– H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle International –- Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter	**24 – Appel n° 46/2017 : Les candidats retenus ont pris leur fonction le 3 juillet 2017**

du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 79 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	
25. Appel de candidatures Internes 47/2017 (UCANSS n° 2884) – 1 Technicien Conseil Retraite – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Retraite Spécialisé – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 69 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**25 – Appel n° 47/2017 : La candidate retenue a pris ses fonctions le 30 juin 2017.**
26. Appel de candidatures Internes 48/2017 (UCANSS n° 2881) – 1 Technicien Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 2 – Agence Retraite de Roanne – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 32 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**26 – Appel n° 48/2017 : La candidate retenue a pris ses fonctions le 30 juin 2017.**
27. Appel de candidatures Internes 49/2017 (UCANSS n° 2889) – 1 Technicien Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 2 – Agence Retraite de St Etienne – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite	**27 – Appel de poste n° 49/2017 : Le poste avait été initialement lancé au cas où un TCR de Saint Etienne aurait été intéressé par un autre poste dans le cadre de la mobilité interne. Il s'agissait d'anticiper d'éventuelles cascades en interne.**

de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 35 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**Aucun poste ne s'étant libéré, l'appel n° 49/2017 devient caduc.**
28. Appel de candidatures Internes 50/2017 (UCANSS n° 2906) – 3 Techniciens Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 1 – Agence Retraite de Lyon Vaise – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 61 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**28 – Appel n° 50/2017 : Les candidates retenues ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.**
29. Appel de candidatures Internes 51/2017 (UCANSS n° 2909) – 1 Technicien Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 2 – Agence Retraite de Valence – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 35 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**29 – Appel n° 51/2017 : Les candidates retenues ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.**
30. Appel de candidatures Internes 52/2017 (UCANSS n° 2902) – 1 Technicien Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 2 – Agence Retraite de Vals les Bains – Niveau 3 – Coeff. 215/337	**30 – Appel n° 52/2017 : Une candidate externe a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**

- Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 17 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	
31. Appel de candidatures Internes 53/2017 (UCANSS n° 2291) – 1 Technicien Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 1 – Agence Retraite de Vénissieux – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 48 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**31 – Appel n° 53/2017 : Les candidates retenues ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.**
32. Appel de candidatures Internes 54/2017 (UCANSS n° 2888) – 1 Technicien Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 1 – Agence Retraite de Villeurbanne – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 – Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 47 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Les épreuves d'assessment sont toujours en cours. S'agit-il de candidatures internes, institution, externes ? Hommes, femmes ? La Direction a-t-elle fini les épreuves d'assessement et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**32 – Appel n° 54/2017 : La candidate retenue prendra ses fonctions le 24 juillet 2017.**
33. Appel de candidatures Internes 55/2017 (UCANSS n° 2933) – 1 Technicien Conseil Retraite Accueil – H/F – La Sous-Direction des Retraites – Pôle Proximité 1 – Agence Retraite de Villefranche-sur-Saône – Niveau 3 – Coeff. 215/337 - Définitivement vacant – A pourvoir à compter du 30 juin 2017 –	**33 – Appel n° 55/2017 : Une candidate interne et une candidate externe ont été retenues. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour.**

Date limite de réception 27/04/2017 Lors des DP de mai la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 31 candidatures. Les épreuves d'assessement sont actuellement en cours » En juin : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction prévue pour l'instant. La Direction peut-elle nous préciser la date de prise de fonctions ? La Direction peut-elle nous indiquer de quel secteur est issue la candidate retenue? Son poste laissé vacant va-t-il être remplacé ? Un appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ?	
34. Appel de candidatures Internes 56/2017 (UCANSS n° 2978) – 1er appel 23/2017 – 1 Cadre Manager – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction Carrière et Déclarations – Département Offre de Service Multi-Activités – Niveau 5B – Coeff. 285/477 – Filière Management – Statut Cadre – Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 10/05/17. Lors des DP de mai la Direction précisait « Cet appel a été déclaré infructueux, il a été relancé sous le numéro 56/2017 » Elle précisait « le pôle administratif RH a réceptionné - 11 candidatures institutionnelles (3H8F) - 24 candidatures externes (5H/19F) - 12 candidatures internes (1H/11F) En juin « L'étude des candidatures est actuellement en cours. » La Direction a-t-elle reçu d'autres candidatures ? Quand est-il à ce jour, les entretiens ont-ils eu lieux et une candidature a-t-elle été retenue ?	**34 – Appel n° 56/2017 : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**
35. Appel de candidatures Internes 61/2017 (UCANSS n° 3117) – 1 Responsable pour l'Agence de Saint Etienne – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous-Direction des Retraites Pôle Retraite Pôle Retraite Proximité 2 – Niveau 7 – Coeff. 360/587 – Filière Management – Définitivement vacant – A pourvoir au 02/05/2017 – Date limite de réception 17/05/2017. Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné - 2 candidatures institutionnelles (2H/)	**35 – Appel n° 61/2017 : Les entretiens de recrutement sont actuellement en cours.**

- 1 candidature interne (1F) - La Direction a-t-elle reçu d'autres candidatures ? En juin « le PARH a réceptionné : 3 candidatures institutionnelles (3H) 2 candidatures internes (2F) 1 candidature externe (1H) L'étude des candidatures est actuellement en cours. » La Direction a-t-elle terminé les entretiens et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	
36. <u>Appel de candidatures Internes 63/2017 – 1 Expert Technique de Formation H/F Rattaché au Pôle Expertise – La Direction de l'Assurance Retraite – Département Pilotage et Expertise (DPE) – Niveau 5B – Coeff. 285/477 – Statut cadre – Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 17/05/2017.</u> Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 4 candidatures internes (4F) En juin « Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction prévue pour l'instant. » La Direction peut-elle nous indiquer la date de prise de fonction ? De quel secteur est issue la candidate retenue ? Son poste laissé vacant va-t-il être remplacé ? un appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ?	**36 – <u>Appel n° 63/2017</u> : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**
37. <u>Appel de candidatures Internes 64/2017 (UCANSS n° 3117) – 4 Référents Techniques Carrière et Déclarations – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction Carrière et Déclarations – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Filière technique – Définitivement vacants – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 17/05/2017.</u> Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné 7 candidatures internes (7F) En Juin « l'étude des candidatures est actuellement en cours La Direction a-t-elle terminé les entretiens un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**37 – <u>Appel n° 64/2017</u> : Les entretiens de recrutement sont actuellement en cours.**
38. <u>Appel de candidatures Internes 66/2017 – 1 Référent Technique Retraite – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Pôle Retraite Proximité 2 – Agence de Bourg en Bresse – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Statut Employé</u>	**38 – <u>Appel n° 66/2017</u> : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**

– Définitivement vacant – A pourvoir 01/10/2017 – Date limite de réception 19/05/2017. Lors de la réunion des DP de juin, la Direction nous a indiqué « le PARH a réceptionné : 2 candidatures internes (2F) L'étude des candidatures est actuellement en cours. » Une décision est-elle prise ?	
39. Appel de candidatures Internes 67/2017 – 1 Référent Technique Retraite – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Pôle Retraite Proximité 3 – Agence d'Annecy – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Statut Employé – Définitivement vacant – A pourvoir 01/10/2017 – Date limite de réception 19/05/2017. Lors de la réunion des DP de juin, la Direction nous a indiqué « le PARH a réceptionné 2 candidatures internes (2f). L'étude des candidatures est actuellement en cours » Une décision est-elle prise ?	**39 – Appel n° 67/2017 : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**
40. Appel de candidatures Internes 68/2017 – 1 Référent Technique Retraite – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Pôle Retraite Proximité 1 – Agence de Vénissieux – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Statut Employé – Définitivement vacant – A pourvoir 01/10/2017 – Date limite de réception 19/05/2017. Lors de la réunion des DP de juin, la Direction nous a indiqué «Le PARH a réceptionné : 5 candidatures internes (1H/4F) L'étude des candidatures est actuellement en cours. » Une décision est-elle prise ?	**40 – Appel n° 68/2017 : Un candidat interne a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**
41. Appel de candidatures Internes 71/2017 – 1 Responsable de l'Agence de Vals les Bains – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Pôle Retraite Proximité 2 – Niveau 7 – Coeff. 360/587 – Filière Management – Définitivement vacant – A pourvoir 01/09/2017 – Date limite de réception 29/05/2017. Lors de la réunion des DP de juin, la Direction nous a indiqué «le PARH a	**41 – Appel n° 71/2017 : Le processus d'assessement est actuellement en cours.**

réceptionné : 2 candidatures internes (2F) L'étude des candidatures est actuellement en cours. » Une décision est-elle prise ?	
42. <u>Appel de candidatures Internes 74/2017 – 2 Référents Techniques Retraite – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite – Sous Direction des Retraites – Pôle Retraite Proximité 1 – Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Filière Technique (statut employé) – Définitivement vacant – A pourvoir 01/10/2017 – Date limite de réception 19/06/2017.</u> Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise	**42 – <u>Appel de candidatures Internes 74/2017</u> 2 candidatures ont été réceptionnées (2 internes F). Une candidate a été retenue, la date de prise de fonction n'est pas connue à ce jour.**
43. <u>Appel de candidatures Internes 84 du 30/06/2017 - 1 cadre manager – H/F – La Direction de l'Assurance Retraite - Sous Direction Carrière et Déclarations - Département Offre de Service Carrières (DOSCA) – Niveau 5B – Coefficient 285/477 - Filière management – statut cadre - Provisoirement vacant (indemnité différentielle) – A pourvoir immédiatement - Date limite de candidature le 13/07/2017</u>. Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise	**43 – <u>Appel n° 84/2017</u> : Le PARH a réceptionné : 2 candidatures internes (2H)**
F. <u>Direction des Ressources</u>	
44. <u>Appel de candidatures Internes 32/2017 (UCANSS n° 2203) – Un(e) Chargé d'Appui Secteur Immobilier – H/F – La Direction des Ressources – Département Central des Moyens Logistiques –Niveau 5A – Coeff. 260/432 – Filière Technique – Statut Employé – Définitivement vacant – Création – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 28/03/17.</u> Lors de la réunion des DP de mai la Direction nous a indiqué qu'un candidat avait été retenu avec prise de fonctions au 1/9/17. En juin : « La candidate retenue est une candidate interne. Elle est issue du DCAM. Son remplacement paraitra fin juin pour une mise en place au 1er septembre » L'appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ? Pourquoi la prise de fonction est-elle aussi tardive ?	**44 – <u>Appel n° 32/2017</u> : Le remplacement de cette personne est paru sous le numéro 82/2017.**
45. <u>Appel de candidatures Internes 60/2017 – 3 Gestionnaires</u>	**45 – <u>Appel n° 60/2017</u> : 3 candidats internes ont été retenus. Leurs prises de**

Intendants/Manutentionnaires – H/F – La Direction des Ressource – Niveau 4 – Coeff. 240/377 – Provisoirement vacant – A pourvoir au 01/07/2017 – Date limite de réception 17/05/2017. Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné - 1 candidature externe (1H) - 5 candidatures internes (4H/1F) En juin : « les entretiens sont actuellement en cours » La Direction a-t-elle terminé les entretiens un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**fonction auront lieu le 4 septembre 2017.**
46. Appel de candidature interne 76/2017 du 09/06/2017 (UCANSS N° NVHADD04013)- 1 responsable de département – H/F -La Direction des Ressources -Département Central des Moyens Logistiques- Niveau 9 – Coeff. 430/675-Définitivement vacant-A pourvoir immédiatement-date limite de réception 23/06/2017. Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	**46 – Appel n° 76/2017 : Une candidate interne a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 4 septembre 2017**.
47. Appel de candidatures Internes 82 du 21/06/2017 (UCANSS n° 4367) 1 gestionnaire administratif de la dépense -H/F – La Direction des ressources - Département Central des Achats et Marchés (DCAM) – Niveau 4 – Coeff. 240/377 - Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement - Date limite de candidature le 05/07/2017. Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	**47 – Appel n° 82/2017 : Le PARH a réceptionné :** **1 candidature interne (1F)** **3 candidatures institutionnelles (3H)** **14 candidatures externes (2H/12F)**
G. Direction du Pilotage et de la Maîtrise des Risques	
48. Appel de candidatures Internes 16/2017(UCANSS n° 1882) – Un Chargé d'Appui a la performance – H/F – La Direction du Pilotage et de la Maîtrise des Risques – Département d'Appui à la Performance – Niveau 6 – Coeff. 315/512 – Statu Cadre – A pourvoir immédiatement – Définitivement	**48 –** **Appel n° 16/2017 : La candidate interne n'a pas pris ses fonctions à ce jour.**

Vacants – Date limite de réception 20/03/17. Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 19 candidatures (9F/10H) dont : - 1 interne (1F) - 2 institutions (2H) - 16 externes (8F/8H) » En mai « Une candidate a été retenue. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour » En juin « La candidate interne n'a pas pris ses fonctions à ce jour. » Nous demandons à la Direction de nous préciser la date de prise de fonction. La Direction peut-elle nous indiquer de quel secteur est issue la candidate retenue? Son poste laissé vacant va--il être remplacé ? Un appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ?	
49. Appel de candidatures Internes 57/2017 (UCANSS n° 2992) - 1er appel 11/2017 (UCANSS 1744) – 1 Contrôleur de Gestion – H/F – La Direction du Pilotage et de la Maîtrise des Risques – Département Contrôle de Gestion – Niveau 5B – Coeff. 285/477 – Statut Cadre – Définitivement vacant – Création – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 12/05/17. Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 87 candidatures (37F/50H) dont : - 4 internes (3F/1H) - 5 institutions (2F/3H) - 78 externes (34F/44H) » En mai « Cet appel est infructueux. Il a été relancé sous le numéro 57/2017 » « le pôle administratif RH a réceptionné - 1 candidature institutionnelle (1H) - 34 candidatures externes (18H/16F) En juin « L'étude des candidatures est actuellement en cours. » Quand est-il à ce jour, les entretiens ont-ils eu lieux et une candidature a-t-elle été retenue ?	**49 – Appel n° 57/2017 : Une candidate externe a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 4 septembre 2017.**

50. <u>Appel de candidatures Internes 58/2017 (UCANSS n° 3001) – 1er appel 68/2016 (UCANSS 24176) A pourvoir au 15 décembre 2016 – Responsable de Département– H/F – La Direction du Pilotage et de la Maîtrise des Risques – Département Contrôle de Gestion – Niveau 9 - Filière Management – Coeff. 430/675 – Définitivement vacant – A pourvoir au 01/06/2017 – Date limite de réception 12/05/17.</u> Lors des DP de novembre 2016 la Direction nous précisait « Le PARH a réceptionné 58 candidatures : - 2 Int (1F/1H) - 4 Insti (1F/3H) - 52 Ext (19F/33H) L'étude des candidatures est en cours » En décembre « Le processus de recrutement est toujours en cours » En janvier « A ce jour, le processus de recrutement est toujours en cours ». En février « A ce jour, le processus de recrutement suit son cours ». En mars « Le processus de recrutement est toujours en cours. La Responsable actuelle est toujours en poste ». En la Direction précisait « Cet appel est infructueux . Il a été relancé sous le numéro 58/2017 Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné - 4 candidatures institutionnelles (3H/1F) - 20 candidatures externes (11H/9F) - 1 candidature interne (1F) En juin « Les entretiens sont prévus semaine 24. » La Direction a-t-elle terminé les entretiens un un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	**50 – <u>Appel n° 58/2017</u> : Un candidat institutionnel a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**
H. <u>Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social</u>	
<u>Service social</u>	
51. <u>Appel de candidatures Internes 10/2017 (UCANSS n° 1734) – Un(e) Charge(e)de Mission– H/F – La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social –– Poste basé à Lyon –Niveau 6 – Coeff. 315/512</u>	**51 – <u>Appel n° 10/2017</u> : La Direction indique qu'à ce jour le remplacement n'est pas paru.**

– Date limite de réception 14/03/17. Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 13 candidatures (6F/1H) dont : - 2 internes (1F/1H) - 11 externes (7F/4H) » En mai la Direction nous a indiqué que le candidat retenu prenait ses fonctions le 1/6/17. En Juin, la Direction précise : Le candidat retenu est un candidat interne. Il est issu du secteur du Service Social de Chambéry. Son remplacement sera réalisé prochainement L'appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ?	
52. Appel de candidatures Internes 75/2017 (UCANSS n° 3939) – Un(e) Assistant(e) de Service Social – H/F – La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social — Service Social – Echelon Local de Service Social de l'Ardèche – Base Aubenas –Niveau 5B (statut employé)– Coeff. 285/477 – A pourvoir au 01/08/2017 – Date limite de réception 19/06/17. Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	**52 –** **Appel n° 75/2017 : Une candidate institutionnelle a été retenue. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour.**
53. ASIR et ARDH : difficultés d'organisation La Carsat accorde des prises en charge financières aux personnes en situation de veuvage (ASIR) ou venant d'être hospitalisées (ARDH). Les dossiers sont préalablement traités par le Département Vie Autonome à Domicile de la Direction de l'Action sociale (vérification des droits et versement d'un forfait de 500.00 pour 4 mois pour les ARDH) ; Les assistants sociaux doivent ensuite intervenir dans un délai de 20 jours à réception de la demande par leur service pour une ASIR (visite à domicile) et de 15 jours suivant l'envoi du courrier par la secrétaire-médico-sociale (SMS) de leur service pour une ARDH (entretien téléphonique puis visite à domicile si le besoin de poursuite de l'aide est avéré). Pour les bases dépourvues de SMS, le délai d'acheminement (qui atteint parfois 5 jours) vient réduire le temps restant à l'AS pour se mettre en contact avec l'assuré. A cela se rajoutent des transmissions tardives de signalements ARDH avec des prises en charge déjà terminées ou se terminant dans les 15 jours (donc des	**53 – L'ARDH forfaitaire est traitée en priorité au flux par le département Vie autonome à domicile. Ces dossiers sont contrôlés à 100 % par la DACF et s'inscrivent aussi dans les priorités. La mise à disposition par le département pilotage et suivi budgétaire de la liste des dossiers notifiés en accord ou en refus est réalisée hebdomadairement pour le service social. Malgré toute la vigilance et la priorisation de cette activité, quelques dossiers (volume à la marge) ont pu en effet être signalés trop tardivement. Il s'agissait d'une situation très exceptionnelle sur deux semaines : semaines 24 et 25. L'attention des services a été attirée, un rappel de consigne a été effectué par l'encadrement de la Direction de l'Action Sociale.** **Concernant les rendez-vous téléphoniques ARDH, la Direction n'a jamais demandé la création de rendez-vous fictifs dans le seul but de réussir l'objectif CPG correspondant. La preuve en est que les résultats de l'indicateur se sont dégradés à l'issue des congés de mai.** **S'agissant de l'ASIR, le traitement de la prestation avec ouverture de droit et commande d'évaluation à l'attention du service social, s'effectue dans un délai**

personnes âgées n'ayant plus de soutien ou sur le point de ne plus en avoir). Ces situations nécessitent des visites à domiciles en urgence. A la question des transmissions tardives, il avait été évoqué en mai par l'encadrement un problème de logiciel qui aurait par la suite été solutionné. Or début juillet des situations de ce type nous sont à nouveau rapportées. Compte tenu de la charge de travail, de planning souvent remplis plusieurs semaines à l'avance, des AS se trouvent en difficulté, notamment pendant cette période de vacances. Il leur est alors demandé de créer informatiquement, pour les ARDH, des rendez vous téléphoniques fictifs dans les délais impartis afin que les objectifs apparaissent atteints (et contacter ultérieurement les assurés) et d'effectuer les entretiens par téléphones pour les ASIR. Ceci n'est satisfaisant ni en terme de sens de travail pour les agents, ni en terme de qualité de service pour les assurés. A ceci va s'ajouter, à compter du 1er juillet la mise en place dans un département de la région de l'ASIR renforcée. La Direction a-t-elle estimé pour les services concernés par l'ASIR renforcée, la charge de travail supplémentaire ? A-t-elle envisagé des effectifs supplémentaires ? Une réflexion sur l'organisation est-elle envisagée ? Que pense-t-elle de ces pratiques qui tendent à laisser croire que les objectifs sont atteints mais ne font en fait que masquer les difficultés des services ?	**entre 3 et 8 jours maximum de la réception.** **Le délai de réalisation de la visite d'évaluation par le service social est de 20 jours maximum compte tenu des objectifs CPG.** **Les listes de dossiers hors délais sont transmises au service social dans le cadre des suivis du Comité de pilotage hebdomadaire afin que ces situations soient prises compte.** **Concernant l'expérimentation de l'ASIR renforcée dans le cadre du cahier des charges CNAV, les modalités de mise en place ont été définies dans le cadre d'un Comité de projet transversal service social/retraite/ DACF/ action sociale.** **Le choix du département de la Drôme résulte d'une décision des deux directions concernées (DAR/DSATAS).** **Pour mémoire, le volume annuel régional 2016 est de 450 dossiers. En 2016, pour la Drôme, 33 personnes ont été accompagnées au titre de l'ASIR et 35 demandes d'aides financières. Depuis le 1er juillet 2017, date de mise en place de l'expérimentation, 3 dossiers ont été réceptionnés dans ce cadre et font l'objet d'une évaluation par le service social. La montée en charge reste très faible pour l'instant. Compte-tenu d'un suivi mensuel de cette expérimentation, l'évolution de la charge sera appréciée au fil de l'eau pour s'ajuster le cas échéant. Un suivi précis de la montée en charge de cette activité est donc assurée conjointement par les services impliqués DSATAS / DAR / DAS.** **A toutes fins, il est précisé qu'une présentation aura lieu en CE au mois de septembre prochain sur l'ASIR renforcée.**
Direction de la Prévention des Risques Professionnels	
54. Appel de candidatures Internes 26/2016 (UNCANSS n° 0021523) – Un(e) Contrôleur de Sécurité – H/F – Groupe CI2T (Compétence Innovation Travail Transformation) – Niveau 7 – Coeff. 360/587 - Statut cadre – A pourvoir au 1er Septembre 2016 – Définitivement Vacant - Date limite de réception 17/06/16. La Direction nous a informé en juin 2016 avoir reçu 23 candidatures 2 institution (H) 21 externes (14H/7F) puis en juillet que cet appel s'avérait infructueux. En septembre et en octobre il nous été indiqué qu'un nouvel appel allait être lancé. En novembre ce nouvel appel n'était toujours pas lancé. En décembre l'opportunité de relancer ce poste devait étudiée dans le cadre de la nouvelle campagne de recrutement qui sera faite dans le cadre de la promotion de contrôleurs et ingénieurs 2017 . En janvier la Direction précisait : cette « campagne de recrutement s'effectue à partir de début mars, pour prendre en compte les demandes éventuelles de mobilité interne et garantir une intégration des nouveaux embauchés pour la session de formation à l'agrément qui débute en septembre. »	**54 – Le poste va être pourvu par une candidature externe. Il n'y a pas eu de candidat interne. Quatre candidats (2 femmes et 2 hommes) ont été reçus en entretien.** **Depuis le 1 septembre 2016, le groupe CI2T prend en charge les éventuelles demandes exprimées par les équipes des territoires.**

En mai la Direction précisait « Un appel interne et externe ont été effectués simultanément. L'information de cette offre a bien fait l'objet d'une annonce sur le portail interne comme c'est le cas pour toute offre d'emploi avec une durée classique pour permettre aux personnels internes et institutionnels de postuler. Cette offre a été prolongée en externe et ouverte sur d'autres portails de recrutement. Cette prolongation sur les sites de l'UCANSS, APEC et sur d'autres sites externes comme VIADEO, INDEED avaient pour but d'élargir la recherche de candidats afin d'attirer des profils diversifiés ». En juin 2017, la Direction nous a indiqué que le recrutement était en cours et des que entretiens allaient avoir lieu durant le mois de juin Combien de candidats ont postulé en interne et en externe, en distinguant les hommes et les femmes ? Une décision est-elle prise ? Sinon ce poste étant à pourvoir depuis le 1er septembre 2016, qui en assure l'intérim ?	
55. <u>Appel de candidatures Internes 18/2017 (UCANSS n° 1986) – Un Contrôleur de Sécurité – H/F Pour le pôle CI2T (Compétences, Innovation, Travail, Transformation) – La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 7 selon expérience – Coeff. 360/587 – Statut Cadre – Contrôleur de Sécurité – A pourvoir au 1er septembre 2017 – Définitivement vacant – Date limite de réception 20/03/17.</u> Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 2 candidatures (1F/1H). » En mai « Le Pôle Administratif RH a réceptionné : - 2 candidatures institutionnelles (1H/1F) - 39 candidatures externes (19H/20F) Les entretiens sont en cours » En juin : « les entretiens sont toujours en cours » Les entretiens sont-ils terminés et une candidature a-t-elle été retenue ?	**55 – <u>Appel n° 18/2017</u> : Le dossier est au niveau de la Branche pour décision suite aux entretiens.**
56. <u>Appel de candidatures Internes 19/2017 (UCANSS n° 2053) – Un Contrôleur de Sécurité pour le territoire Rhône-Alpes-Isère – H/F – La Direction de la Santé Au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 7 – Coeff. 360/587 – Statut Cadre – A pourvoir au 1er septembre 2017 – Définitivement vacant – Date limite de réception 21/03/17.</u>	**56 – <u>Appel n° 19/2017</u> : La personne retenue est une candidate externe et non interne.**

Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 13 candidatures (6F/7H). » En mai « Le Pôle Administratif RH a réceptionné : - 2 candidatures institutionnelles (2H) - 37 candidatures externes (20H/17F) - 2 candidatures internes (2F) Les entretiens sont actuellement en cours » En juin « une candidate interne a été retenue » La Direction peut-elle nous indiquer de quel secteur elle est issue ? Son poste laissé vacant va-t-il être remplacé ? Un appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ?	
57. <u>Appel de candidatures Internes 22/2017 (UCANSS n° 2078) – Un(e) Ingénieur Conseil Opérationnel « Ingénierie de l'Intervention en Entreprise » – H/F – La Direction de la Santé Au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10A – Coeff. 570/785 – 10B Coeff. 595/815 selon expérience – Statut Cadre – A pourvoir au 1er juin 2017 – Définitivement vacant – Date limite de réception 23/03/17.</u> Lors des D.P. de mars, la Direction précisait « A ce jour, le PARH a réceptionné 1 candidatures (1H). » En mai « Le Pôle Administratif RH a réceptionné : - 3 candidatures institutionnelles (2H/1F) - 7 candidatures externes (5H/2F) - 2 candidatures internes (2H) Les entretiens sont actuellement en cours » En juin : « les entretiens sont toujours en cours » Les entretiens sont-ils terminés et une candidature a-t-elle été retenue ?	**57 – <u>Appel n° 22/2017</u> : Le dossier est au niveau de la Branche pour décision suite aux entretiens.**
58. <u>Appel de candidatures Internes 35/2017 (UCANSS n° 2298) – Un(e) Contrôleur de Sécurité pour le Territoire Rhône Nord-Isère – H/F – La Direction de la Santé Au Travail et de l'Accompagnement Social – La Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 7 selon expérience – Coeff. 360/587 – Statut Cadre – Définitivement vacant – A</u>	**58 – Appel n° 35/2017 : Un candidat (H) institution a été retenu.** **La date de prise de fonction est prévue le 4 septembre prochain.**

pourvoir au 1er septembre 2017 – Date limite de réception 03/04/17. Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné - 3 candidatures institutionnelles (1H/2F) - 38 candidatures externes (21H/17F) - 1 candidature interne (1F) En juin : « Un candidat (H) institution a été retenu. La date de prise de fonction n'est pas connue à ce jour. La Direction peut-elle nous indiquer la date de prise de fonction ?	
59. Appel de candidatures Internes 40/2017 – 1 Ingénieur Conseil manager Territoire Drôme Ardèche Loire – H/F – La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social – Direction de la Prévention des Risques Professionnels – Niveau 10 ou 11A – Coeff. 595/815 ou 620/860 Statut Cadre – Poste basé sur St Etienne ou Valence - Définitivement vacant – A pourvoir au 1er septembre 2017 – Date limite de réception 25/04/17. Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH n'a réceptionné aucune candidature à ce jour » En juin « Une candidate interne a été retenue. Aucune date de fonction prévue pour l'instant. » La Direction peut-elle nous indiquer de quel secteur elle est issue ? Son poste laissé vacant va-t-il être remplacé ? Un appel de poste est-il lancé ? Sous quel numéro ?	**59 – Appel n° 40/2017 : La candidate retenue a pris ses fonctions le 1er juin 2017.**
60. Appel de candidatures Internes 72 du 01/06/2017 (UCANSS N°3893) – 1 Ingénieur Conseil Opérationnel Territoire Haute Savoie/Ain – H/F - La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social - Direction de la Prévention des Risques professionnels – Niveau 10B selon expérience – Coefficient 570/815 (statut cadre) - Définitivement vacant – A pourvoir au 01 septembre 2017 - Date limite de candidature le 16/06/2017. Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	**60 – Appel n° 72/2017 : Un candidat institutionnel a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**

61. **Appel de candidatures Internes 73 du 01/06/2017 (UCANSS N°3893) – 1 Ingénieur Conseil Opérationnel Territoire Drome Ardèche/Loire – H/F - La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social - Direction de la Prévention des Risques professionnels – Niveau 10B selon expérience – Coefficient 570/815 (statut cadre) - Définitivement vacant – A pourvoir au 01 septembre 2017 - Date limite de candidature le 16/06/2017.** Combien de candidatures ont été réceptionnées par la Direction ? Une décision est-elle prise ?	**61 – Appel n° 73/2017 : Un candidat interne a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**
62. **Appel de candidatures Internes 85 du 05/07/2017 (UCANSS N° 4625) – 1 chargé (e) de gestion budgétaire - La Direction de la Santé au Travail et de l'Accompagnement Social - Direction de la Prévention des Risques professionnels – Pôle d'Appui - Niveau 4 – Coefficient 240/377 (statut employé) - Définitivement vacant – A pourvoir au 28 août 2017 - Date limite de candidature le 21/07/2017.** Combien de candidatures ont été réceptionnées à ce jour par la Direction ?	**62 – Appel n° 85/2017 : Le PARH a réceptionné :** **5 candidatures internes (5F)** **2 candidatures institutionnelles (2F)** **14 candidatures externes (7H/7F)**
Service Tarification	
63. **Appel de candidatures Internes 38/2017 (UCANSS n° 2377) – 1 Chargé(e) d'Etudes Tarification– H/F – La Direction des Risques Professionnels et de la santé au travail – Service Tarification – Pôle Support Externe – Niveau 5B – Coeff. 285/477 – Définitivement vacant – A pourvoir immédiatement – Date limite de réception 18/04/17.** Lors des DP de mai 2017 la Direction précisait « Le pôle administratif RH a réceptionné - 1 candidature institutionnelle (1H) - 10 candidatures externes (4H/6F) Les entretiens sont actuellement en cours » En juin : « Les entretiens sont toujours en cours. »	**63 – Appel n° 38/2017 : Une candidate (E) a été retenue.** **Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.**

La Direction a-t-elle fini les entretiens et un(e) candidat(e) a-t-il(elle) été retenu(e) ?	
I. <u>ATOUTS PREVENTION RHONE ALPES</u>	
64. <u>Appel de candidatures Internes 86 du 06/07/2017 – 1 chargé (e) de mission –H/F – Atouts prévention Rhône Alpes - Niveau 6 – Coeff 315/ 512 (CARSAT) Statut cadre - Vacance définitive - Poste à temps plein - A pourvoir immédiatement - Date limite de candidature le 20/07/2017.</u> Combien de candidatures ont été réceptionnées à ce jour par la Direction ?	**64 –** **<u>Appel n° 86/2017</u> : Le PARH a réceptionné :** **2 candidatures internes (1H/1F)**
65. <u>Demande de complément d'information concernant l'appel interne 86</u> L'appel de poste indique « temps plein » Doit-on en conclure que ce poste n'est pas accessible aux agent à temps partiel (et notamment à temps partiel pour raison de santé) ?	**65 – Le profil de poste a été réalisé par l'inter régime, il s'agit d'un profil de poste type, il a été omis de supprimer la mention « temps plein ».** **Néanmoins, il est bien précisé dans le texte de l'appel à candidature que « conformément à l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes hommes du 12 novembre 2015, le fait de travailler à temps partiel ne constitue pas un obstacle à la candidature, ce poste est par conséquent ouvert à tout salarié quel que soit son rythme de travail ».**
J. <u>Toutes Directions</u>	
66. <u>Panneaux syndicaux</u> La Direction peut-elle nous préciser où on été installés les panneaux syndicaux dans les locaux provisoires ?	**66 – Les panneaux syndicaux seront récupérés sur FLANDIN et réinstallés sur les sites de relogement avant fin août 2017.**
67. <u>Organisation du travail lors des manifestations sportives</u> Lors du passage du tour de France dans notre région, des salariés nous ont fait part des difficultés qu'ils ont rencontrées, des centres villes et des routes étant fermés à la circulation automobile : difficultés ou impossibilité pour les agents à se rendre sur les lieux de missions, difficultés pour les assurés à se déplacer sur les lieux de rendez vous. D'autres ont eu parfois connaissance tardivement de l'événement et ont du réorganiser leurs déplacements dans l'urgence. Chaque agent a du rechercher les informations concernant son secteur d'intervention. Il en ressort des pertes de temps conséquentes. La Direction peut-elle envisager d'organiser l'information lors d'événements	**67 – La Direction précise qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable à cette proposition.**

sportifs d'importance pouvant affecter les déplacements des agents et des assurés (par exemple une information sur le portail quelques semaines avant l'événement, avec lorsque cela est possible un lien permettant de prendre connaissance des communes et routes concernées, des horaires de passages…)	
68. <u>Maintien dans l'emploi</u> Suite à un AT, un agent a été pris en charge par un service de maintien dans l'emploi (service extérieur à la Carsat) qui a fait des propositions d'adaptation du poste de travail. Malgré les contacts pris par l'agent avec la Carsat, à son retour le poste de travail n'avait pas été adapté et il s'en est suivi un nouvel arrêt. Situation paradoxale, alors que dans le cadre de leur mission de maintien dans l'emploi, il est demandé aux agents du service social de l'organisme d'intervenir précocement (dès 90 jours d'arrêt) afin d'anticiper les difficultés que pourraient rencontrer les salariés du régime général lors de leur reprise de travail. Intervenant avec des partenaires identifiés par la Carsat, les assistants sociaux organisent l'adaptation du poste de travail préalablement à la reprise du travail. Nous disposons donc de toutes les connaissances en interne pour éviter la situation que vit actuellement cet agent. Les agents de la Carsat, qui relèvent du régime général, peuvent bénéficier d'un suivi par le service social Carsat. Cependant dans certains cas, il n'est pas facile d'être pris en charge « socialement » par un(e) collègue de travail. Que compte faire la Direction pour que les agents de la Carsat en arrêt maladie (ou AT/MP) bénéficient des mêmes conditions de prise en charge que tous les assurés du régime général, et pour éviter la reproduction de cette situation ?	**68 – La Direction précise que l'aménagement du poste a été réalisé en partenariat entre le médecin du travail, l'assistante sociale du personnel (qui est également référente handicap et correspondante de la SAMETH), la SAMETH et l'agent. Le service extérieur n'était donc pas seul à intervenir dans cette situation contrairement aux indications portées dans la question. L'assistante sociale du personnel s'est évidemment rendue sur place.** **La situation a été traitée de manière précipitée dans la mesure où l'agent en question n'a pas demandé à bénéficier de visite de pré reprise. L'employeur ne peut imposer ce type de visite.** **La Direction estime donc que les agents de la CARSAT peuvent tout à fait bénéficier d'adaptation au poste de travail.**
69. <u>Déplacements et temps de travail mensuel</u> Les agents appelés à se déplacer, dans leur cadre de leurs mission ou activités régulières, pouvaient auparavant demander le report du temps réalisé au-delà de la journée théorique de travail, lorsque celles-ci étaient effectuées au cours des 5 derniers jours du mois. Ces heures étaient ainsi reportées sur le mois suivant. La Direction peut-elle nous indiquer si cette pratique est toujours actuelle, et, le cas échéant, nous préciser la règle de gestion ?	**69 – La pratique décrite dans la question n'est plus en vigueur depuis la mise en place de la GTA dans la mesure ou les déplacements dans le cadre de mission ou d'activité régulière sont prévus par avance, le temps peut donc être géré par l'agent sur le mois.** **Néanmoins, il est rappelé qu'un report d'heures sur le compte 146 des collaborateurs peut être demandé par le responsable ou le chef de branche en cas de situation exceptionnelle.**

70. <u>Déplacements et comptabilisation du temps de travail</u> Les agents appelés à se déplacer, dans leur cadre de leurs activités régulières peuvent réaliser un temps journalier supérieur à 10 heures. Par exemple, un agent, hors pause repas, pourra effectuer un temps de travail de 10h30. La Direction peut-elle nous rappeler la règle de gestion applicable dans ce cas de figure ?	**70 – La Direction précise les éléments suivants :** - **la durée quotidienne de travail effectif par salarié ne peut excéder 10 heures** - **le temps de déplacement domicile/lieu de travail occasionnel n'est pas un temps de travail effectif mais doit faire l'objet d'une contrepartie s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu de travail habituel : toutes les explications sont données à ce titre dans la note du 16 novembre 2015 disponible sur le portail dans la rubrique vie pratique – me déplacer** **Concrètement, dans cette situation, la journée est ramenée à 10 heures avec une pause repas de 35 minutes minimum.**
71. <u>Déménagement temporaire et prise en charge partielle du temps de déplacement supplémentaire</u> Différents salariés se sont trouvés en difficultés par rapport à l'application des choix donnés par la Direction, et rappelés ci-dessous, et notamment concernant le choix 3. *Choix 1 : un remboursement à hauteur de 100% de l'abonnement de transport en commun supplémentaire généré par le nouveau lieu d'affectation* *Choix 2 : un remboursement à hauteur de 60% de l'abonnement de transport en commun supplémentaire généré par le nouveau lieu d'affectation et une compensation en temps prise en charge par l'employeur à hauteur de 50%. Ce temps de trajet supplémentaire sera calculé à partir de la gare SNCF Lyon Part-Dieu.* *Choix 3 : si vous n'avez pas de charge financière supplémentaire, vous aurez néanmoins le droit à une compensation en temps prise en charge par l'employeur à hauteur de 50%. Ce temps de trajet supplémentaire sera calculé à partir de votre adresse personnelle.* En effet les salariés ayant opté pour le choix 3, devraient bénéficier d'un temps supplémentaire calculé à partir de leur domicile. Hors certains temps ont été calculés à partir d'un lieu inexact (ex la gare la plus proche du lieu de résidence et non le lieu de résidence, pourtant situés dans des communes différentes), ceci contrairement aux modalités spécifiées dans l'option 3. De ce fait, certains salariés, dont le temps supplémentaire s'est rallongé considérablement, se voient attribuer un temps de compensation plus faible que d'autres, pour lesquels pourtant l'impact en temps supplémentaire de trajet est moins important. Il semble que les salariés résidant sur des communes extérieures au département du Rhône soient particulièrement désavantagés, le site de calcul indiqué comme référence étant le site TCL, et donc le point de départ des trajets ramenés au point TCL le plus proche. Nous nous interrogeons sur les modes de calcul réellement mis en place, qui	**71 - Les temps de trajet ont été calculés conformément aux engagements du directeur général, par référence aux sites Via Michelin et TCL quand cela était possible.** **Comme pour toute opération manuelle en nombre, des erreurs ont pu se produire ; c'est pourquoi une voie de recours a été offerte aux agents qui peuvent adresser un mail à Brigitte Blanc qui ré examine chaque demande.**

semblent créer des inégalités entre le salariés résidant dans le Rhône et ceux venant des départements limitrophes. D'autre part, des agents se déplaçant en train, et arrivant à la Part Dieu constatent que, pour se rendre à Park Avenue, ils ont des temps créditeurs différents alors que leur trajet est identique…le temps crédité peut être de 7mn (ce qui est irréalisable, même en déduisant le temps Gare-Aubigny ou Gare-Flandin à pied), d'autres 10 mn, et certains jusqu'à 17 mn de plus pour ce même trajet… Cette situation provoque une incompréhension de la part des salariés concernés, et un sentiment d'injustice préjudiciable à la bonne marche des différents services. La Direction peut-elle nous apporter des précisions, et nous indiquer ce qu'elle envisage de mettre en place pour pallier aux difficultés exprimées ?	

FO - SNFOCOS

1) VACANCES DE POSTE

Nous souhaiterions savoir si les postes ci-dessous ont été pourvus :
Dans l'affirmative, à quelle date ?
Combien de candidats H/F interne/externe à notre organisme ont postulé et ont maintenu leur demande ?
Le choix du (de la) candidat(e) a-t-il été fait?

Appel n°7/2017 – UCANSS n°1660

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Administrateur Infrastructure Hébergement		DSI/DI	10/03/17	Cadre	IVA informaticien	323/537
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		Immédiate				

Appel n° 7/2017 : Aucune décision n'est prise à ce jour.

Appel n°16/2017 – UCANSS n°1882

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé d'Appui à la Performance		DPMR/DDAP	20/03/17	Cadre	6	315/512
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		Immédiate				

La date de prise de fonction de la candidate est-elle connue ?

Appel n° 16/2017 : La candidate interne n'a pas pris ses fonctions à ce jour.

Appel n°18/2017 – UCANSS n°1986

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Contrôleur de Sécurité		Pôle CI2T	20/03/17	Cadre	7	360/587
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		01/09/17				

Appel n° 18/2017 : Le dossier est au niveau de la Branche pour décision suite aux entretiens.

Appel n°21/2017 – UCANSS n°2073

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé(e) de Mission en Ingéniérie de Projet		DAS	22/03/17	Cadre	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		01/06/17				

Appel n° 21/2017 : La Direction rappelle sa réponse du mois dernier.

Une candidate externe a été retenue. Elle a pris ses fonctions le 6 juin 2017.

Appel n°22/2017 – UCANSS n°2078

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Ingénieur Conseil Opérationnel «Ingéniérie de l'Intervention en Entreprise »		DSATAS/DPRP	23/03/17	Cadre	10A	570/785
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		01/06/17				

Appel n° 22/2017 : Le dossier est au niveau de la Branche pour décision suite aux entretiens.

Appel n°35/2017 – UCANSS n°2298

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Contrôleur de Sécurité Rhône Nord - Isère		DSATAS	03/04/17	Cadre	7	360 /587
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		01/09/17				

La date de prise de fonction du candidat est-elle connue ?

Appel n° 35/2017 : Un candidat (H) institution a été retenu.

La date de prise de fonction est prévue le 4 septembre prochain.

Appel n°38/2017 – UCANSS n°2595

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé(e) d'Etudes Tarification		DRPSA/ST PSE	18/04/17	?	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		Immédiate				

Appel n° 38/2017 : Une candidate (E) a été retenue.

Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°40/2017

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Ingénieur Conseil Manager Territoire Drôme-Ardèche-Loire		DSATAS/DPRP	25/04/17	Cadre	10B ou 11A	595/815 ou 620/860
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		01/09/17				

La date de prise de fonction de la candidate est-elle connue ?

Appel n° 40/2017 : La candidate retenue a pris ses fonctions le 1er juin 2017.

Appel n°41/2017 – UCANSS n°NVHADD02890

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	9 Techniciens Carrière		DAR/SDCD	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		30/06/17				

Appel n° 41/2017 : Les candidats retenus ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.

Appel n°42/2017 – UCANSS n°NVHADD02870

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Bourg-en-Bresse		SDR/PP2	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		30/06/17				

Appel n° 42/2017 : Les candidats retenus ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.

Appel n°43/2017 – UCANSS n°NVHADD02883

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Bourgoin		SDR/PP3	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		30/06/17				

Appel de poste n° 43/2017 : Le poste avait été initialement lancé au cas où un TCR de Bourgoin aurait été intéressé par un autre poste dans le cadre de la mobilité interne. Il s'agissait d'anticiper d'éventuelles cascades en interne.
Aucun poste ne s'étant libéré, l'appel n° 43/2017 devient caduc.

Appel n°45/2017 – UCANSS n°NVHADD02874

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	2 Techniciens Conseil Retraite Accueil Lyon Part-Dieu		SDR/PP1	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		30/06/17				
	externe						
Femme	interne						

Appel n° 45/2017 : Les candidats retenus ont pris leur fonction le 30 juin 2017.

Appel n°46/2017 – UCANSS n°NVHADD02926

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Pôle International		SDR	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		30/06/17				
	externe						
Femme	interne						

Appel n° 46/2017 : Les candidats retenus ont pris leur fonction le 3 juillet 2017

Appel n°47/2017 – UCANSS n°NVHADD02884

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite		SDR/PRS	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		30/06/17				
	externe						
Femme	interne						

Appel n° 47/2017 : La candidate retenue a pris ses fonctions le 30 juin 2017.

Appel n°48/2017 – UCANSS n°NVHADD02881

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Roanne		SDR/PP2	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		30/06/17				

Appel n° 48/2017 : La candidate retenue a pris ses fonctions le 30 juin 2017.

Appel n°49/2017 – UCANSS n°NVHADD02889

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Saint-Etienne		SDR/PP2	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		30/06/17				

Appel de poste n° 49/2017 : Le poste avait été initialement lancé au cas où un TCR de Saint Etienne aurait été intéressé par un autre poste dans le cadre de la mobilité interne. Il s'agissait d'anticiper d'éventuelles cascades en interne.
Aucun poste ne s'étant libéré, l'appel n° 49/2017 devient caduc.

Appel n°50/2017 – UCANSS n°NVHADD02906

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	3 Techniciens Conseil Retraite Accueil Lyon Vaise		SDR/PP1	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		30/06/17				

Appel n° 50/2017 : Les candidates retenues ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.

Appel n°51/2017 – UCANSS n°NVHADD02909

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Valence		SDR/PP2	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		30/06/17				

Appel n° 51/2017 : Les candidates retenues ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.

Appel n°52/2017 – UCANSS n°NVHADD02902

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Vals les Bains		SDR/PP2	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		30/06/17				

Appel n° 52/2017 : Une candidate externe a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°53/2017 – UCANSS n°NVHADD02291

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Vénissieux		SDR/PP1	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		30/06/17				

Appel n° 53/2017 : Les candidates retenues ont pris leurs fonctions le 30 juin 2017.

Appel n°54/2017 – UCANSS n°NVHADD02888

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Villeurbanne		SDR/PP1	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		30/06/17				

Appel n° 54/2017 : La candidates retenue prendra ses fonctions le 24 juillet 2017.

Appel n°55/2017 – UCANSS n°NVHADD02933

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Conseil Retraite Accueil Villefranche		SDR/PP1	27/04/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		30/06/17				

La date de prise de fonction de la candidate est-elle connue ?

Appel n° 55/2017 : Une candidate interne et une candidate externe ont été retenues. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°56/2017 – UCANSS n°NVHADD02978

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Cadre Manager		DAR/SDCD/DOSMA	10/05/17	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		Immédiate				

Appel n° 56/2017 : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°57/2017 – UCANSS n°NVHADD02992

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Contrôleur de Gestion		DPMR/DCG	12/05/17	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		Immédiate				

Appel n° 57/2017 : Une candidate externe a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 4 septembre 2017.

Appel n°58/2017 – UCANSS n°NVHADD03001

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable de Département		DPMR/DCG	12/05/17	Cadre	9	430/675
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		01/06/17				

Appel n° 58/2017 : Un candidat institutionnel a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°59/2017 – UCANSS n°NVHADD03015

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable de Département		DACF/DCF	12/05/2017	Cadre	9	430/675
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		01/06/17				

Appel n° 59/2017 : Un candidat externe a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°60/2017

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Provisoire	3 Gestionnaires Intendants/Manutentionnaires		DR	17/05/2017	Employé	4	240/377
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		01/07/17				
	externe						
Femme	interne						

Appel n° 60/2017 : 3 candidats internes ont été retenus. Leurs prises de fonction auront lieu le 4 septembre 2017.

Appel n°61/2017 – UCANSS n°3117

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable Agence Retraite St Etienne		DAR/SDR/PRP 2	17/05/2017	Cadre	7	360/587
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		02/05/17				
	externe						
Femme	interne						

Appel n° 61/2017 : Les entretiens de recrutement sont actuellement en cours.

Appel n°62/2017 – UCANSS n°3216

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé d'Etudes Marketing		DRC/PM/DMCC	16/05/2017	?	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne		Immédiate				
	externe						
Femme	interne						

Appel n° 62/2017 : Les entretiens de recrutement sont actuellement en cours.

Appel n°63/2017

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Expert Technique de Formation Pôle Expertise		DAR/DPE	17/05/2017	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne		Immédiate				

La date de prise de fonction de la candidate est-elle connue ?

Appel n° 63/2017 : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°64/2017

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	4 Référents Techniques Carrière & Déclarations		DAR/SDCD	17/05/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne						
	externe		Immédiate				

Appel n° 64/2017 : Les entretiens de recrutement sont actuellement en cours.

Appel n°65/2017

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Référent Technique Action Sociale		DAS/DVAD	18/05/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne						
	externe		Immédiate				

Appel n° 65/2017 : Un candidat interne a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°66/2017

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Référent Technique Retraite Bourg en Bresse		DAR/SDR/PRP2	19/05/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne						
	externe		01/10/17				

Appel n° 66/2017 : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°67/2017

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Référent Technique Retraite Annecy		DAR/SDR/PRP3	19/05/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne						
	externe		01/10/17				

Appel n° 67/2017 : Une candidate interne a été retenue. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°68/2017

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Référent Technique Retraite Vénissieux	DAR/SDR/PRP1	19/05/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	01/10/17				

Appel n° 68/2017 : Un candidat interne a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°70/2017 – UCANSS n°3426

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Cadre Technique en Gestion Financière	DACF/DCF	29/05/17	Cadre	6	315/512
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	Immédiate				

Appel n° 70/2017 : Les entretiens sont actuellement en cours.

Appel n°71/2017

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable Agence Vals les Bains	DAR/SDR/PRP2	29/05/17	Cadre	7	360/587
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	01/09/17				

Appel n° 71/2017 : Le processus d'assessement est actuellement en cours.

Appel n°72/2017 – UCANSS n°3893

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Ingénieur Conseil Opérationnel Hte-Savoie/Ain	DSTAS/DPRP	16/06/17	Cadre	10A ou10B	570/785 ou 595/815
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	01/09/17				

Appel n° 72/2017 : Un candidat institutionnel a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°73/2017 – UCANSS n°3897

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Ingénieur Conseil Opérationnel Drôme/Ardèche/Loire		DSTAS/DPRP	16/06/17	Cadre	10A ou10B	570/785 ou 595/815
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne						
	externe		01/09/17				

Appel n° 73/2017 : Un candidat interne a été retenu. Aucune date de prise de fonction n'est connue à ce jour.

Appel n°74/2017

Vacance	Intitulé du poste		Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	2 Référents Techniques Retraite Villeurbanne		DAR/SDR/PRP1	19/06/17	Employé	5A	260/432
Nombre de candidatures reçues			Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne						
	externe						
Femme	interne						
	externe		01/10/17				

Appel n° 74/2017 : 2 candidatures ont été réceptionnées (2 internes F).

Une candidate a été retenue, la date de prise de fonction n'est pas connue à ce jour.

Appel n°75/2017 – UCANSS n°3939

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Assistant Service Social Ardèche	DSTAS/Service Social	19/06/17	Employé	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	01/08/17				

Appel n° 75/2017 : Une candidate institutionnelle a été retenue. Aucune date de prise de fonction connue à ce jour.

Appel n°76/2017– UCANSS n°NVHADD04013

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Responsable Département	DR/DCML	23/06/17	Cadre	9	430/675
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	Immédiate				

Appel n° 76/2017 : Une candidate interne a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 4 septembre 2017.

Appel n°77/2017 – UCANSS n°NVHADD04186

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Administrateur Infrastructures Système/Web	DSI/DI	29/06/17	Cadre	VI Informaticien	397/672
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	Immédiate				

Appel n° 77/2017 : Le PARH a réceptionné :

1 candidature interne (H)
3 candidatures externes (2H/1F)

Appel n°78/2017 – UCANSS n°NVHADD04202

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Coordinateur Centre Services Informatiques Branche Retraite	DSI/PPCS	29/06/17	Cadre	VI Informaticien	397/642
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

Appel n° 78/2017 : Les entretiens sont actuellement en cours.

Appel n°79/2017 – UCANSS n°NVHADD04213

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Intégrateur Technique Coordinateur	DSI/PE STAN	29/06/17	Cadre	VI Informaticien	397/672
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

Appel n° 79/2017 : Les entretiens sont actuellement en cours.

Appel n°80/2017 – UCANSS n°NVHADD04217

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Gestionnaire Production (Analyste Exploitation) Linux	DSI/PE	29/06/17	Employé	IVA Informaticien	323/537
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe		Immédiate			

Appel n° 80/2017 : Le PARH a réceptionné :

1 candidature interne (H)
3 candidatures externes (3H)

Appel n°81/2017 – UCANSS n°4339

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	2 Chargés d'Etudes Juridiques	DRC/DJ SRAR	05/07/17	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe		Immédiate			

Appel n° 81/2017 : Le PARH a réceptionné :

21 candidatures institutionnelles (3H/18F)
30 candidatures externes (5H/25F)

Appel n°82/2017 – UCANSS n°4367

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Gestionnaire Administratif de la Dépense	DR/DCAM	05/07/17	Employé	4	240/377
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

Appel n° 82/2017 : Le PARH a réceptionné :

1 candidature interne (1F)
3 candidatures institutionnelles (3H)
14 candidatures externes (2H/12F)

Appel n°83/2017 – UCANSS n°4429

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Technicien Action Sociale	DAS/DVAD	06/07/17	Employé	3	215/337
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	06/07/17				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

Appel n° 83/2017 : Le PARH a réceptionné :

2 candidatures internes (2F)
10 candidatures institutionnelles (10F)
36 candidatures externes (5H/31F)

Appel n°84/2017

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Provisoire	Cadre Manager	DAR/DOSCA	13/07/17	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne	Immédiate				
	externe					
Femme	interne					
	externe					

Appel n° 84/2017 : Le PARH a réceptionné :

2 candidatures internes (2H)

Appel n°85/2017 – UCANSS n°4625

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé (e) de Gestion Budgétaire	DSTAS/DPRPPA	21/07/17	Employé	4	240/377
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	28/07/17				

Appel n° 85/2017 : Le PARH a réceptionné :

5 candidatures internes (5F)
2 candidatures institutionnelles (2F)
14 candidatures externes (7H/7F)

Appel n°86/2017

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé (e) de Mission	Atouts Prévention Rhône-Alpes	20/07/17	Cadre	6	315/512
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	Immédiate				

Appel n° 86/2017 : Le PARH a réceptionné :

2 candidatures internes (1H/1F)

Appel n°87/2017

Vacance	Intitulé du poste	Direction	Date limite candidature	Statut	Niveau	Coefficient
Définitive	Chargé (e) de Mission en Relations Partenariales	DAS/DPSIS	31/07/17	Cadre	5B	285/477
Nombre de candidatures reçues		Date prise de fonction prévue	Date de prise de fonction effective			
Homme	interne					
	externe					
Femme	interne					
	externe	Immédiate				

Appel n° 87/2017 : Le PARH a réceptionné :

5 candidatures institutionnelles (5F)
7 candidatures externes (1H/6F)

DVAD

2 - Quel est l'état du stock actuel par activité ?

	OD	1ère demande	réexamens	PAP	notification facture	courrier en instance	courrier le plus ancien	Total
22/09/2016	312	144	168	494	1265	95	4 sem	2166
13/10/2016	1733	194	1397	517	947	39	1 sem	3094
17/11/2016	801	178		357	1078	67	1 sem	1680
12/12/2016	1516	151	1365	371	483	86	1 sem	2456
09/01/2017	862	143	719	461	652	70	2 sem	2045
16/02/2017	1611	329	1282	192	1078	75	2 sem	2956
10/03/2017	1296	187	1109	379	942	74	2 sem	2691
10/04/2017		121		374	1 014	74	1 sem	1583
12/05/2017		441		698	1 024	65	1 sem	2228
13/06/2017	1704	306	1398	1091	953	106	2 sem	3854
20/07/2017								

2 –

Stock au 7/7/2017
Ouvertures de droits : 82 1ères demandes, 565 réexamens à échéance du 1/10/2017
Notifications PAP : 793 dont 62 1ères demandes
Factures Individuelles : 963
Mails en instance dans la boîte contact : 83

CONTROLE

3 - Quelle est la situation des stocks ?

Stock Contrôle	09/01/2017	13/02/2017	13/03/2017	14/04/2017	15/05/2017	09/06/2017	20/07/2017
droits propres	1253	1207	1770	2006	2188	2667	
droits dérivés	208	231	343	408	433	427	
révisions	349	376	369	386	364	542	
Total	1810	1814	2482	2800	2985	3636	

3 -

Stock au 13/07/2017	
DP	**2787**
DD	**451**
Révisions	**796**

4- Quelle est la répartition du stock Droits Propres par EJ ?

E.J.	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17
14/11/2016	57	35	156											
13/12/2016	47	54	307	195	107	43								
19/01/2017	36	25	288	384	195	74	43							
16/02/2017	17	22	101	154	363	282	134	38	11					
16/03/2017	16	25	92	114	191	794	237	120	65	40				
20/04/2017	21	22	44	58	114	476	675	251	177	55	32			
18/05/2017	16	20	44	59	91	321	613	498	291	105	42	28		
13/06/2017	83	23	50	67	71	166	296	716	751	192	147	65	40	
20/07/2017														

4 –

DP par EJ	
EJ < Janv 2017	**108**
janv-17	**31**
févr-17	**52**
mars-17	**77**
avr-17	**135**
mai-17	**139**
juin-17	**211**
juil-17	**867**
août-17	**552**
sept-17	**340**
oct-17	**169**
nov-17	**60**
EJ > nov 2017	**46**
Total	**2787**

LIQUIDATION

5 - La Direction peut-elle nous indiquer le nombre exact et total (agences + siège) de demandes réceptionnées et non enregistrées à ce jour ?

	19/01/2017	16/02/2017	16/03/2017	20/04/2017	18/05/2017	13/06/2017	20/07/2017

5 –

	19/01/2017	**16/02/2017**	**16/03/2017**	**20/04/2017**	**18/05/2017**	**13/06/2017**	**20/07/2017**
demandes non enregistrées	**404**	**613**	**834**	**795**	**552**	**328**	**676**

demandes non enregistrées	404	613	834	795	552	328	

MICRO FILM

6 - Quel est l'état des stocks de recherche ?

stock microfilm	13/01/2017	10/02/2017	10/03/2017	18/04/2017	12/05/2017	02/06/2017	20/07/2017
recherche interne	492	582	552	355	584	639	
recherche externe	479	630	543	362	373	380	
Total	971	1212	1095	717	957	1019	

6 –
Stocks au 17/07/2017

Recherches internes : 816

Recherches externes : 682

Total : 1498

DPLF

7 - Quel est le volume de dossier dans ce service ?

stock DPLF	31/12/2016	13/02/2017	13/03/2017	18/04/2017	17/05/2017	12/06/2017	20/07/2017
terminés	386	30	50	81	99	136	
non terminés	182	171	157	304	300	263	
Total	568	201	207	385	399	399	

7 – Au 19 juillet 2017 :

Stock DPLF – terminés : 172
Stock DPLF – non terminés : 243

8- Formation « Sommeil & bien-être au quotidien »

Un grand nombre de personnes intéressées par cette formation n'ont reçu aucune réponse.
Le planning des participants étant déjà fait (de juin à novembre 2017), quels sont les critères qui ont été pris en compte pour être retenu à cette formation ?

A l'avenir, le Département Formation peut-il informé chaque agent (retenu ou non) par beep ? Et préciser pour chaque formation, le lieu où se déroulera ladite formation.

8 – Le département formation précise les éléments suivants :
96 demandes ont été enregistrées (55 en 2016 – 41 en 2017)

- **52 personnes ont été inscrites sur 4 sessions - (13 pers par groupe) – inscriptions des personnes via l'espace collaboratif - 8 juin- 13 juin – 17 oct ou 14 nov- les convocations pour ces 2 dernières sessions seront adressées environ 3 semaines avant la date de formation**
- **34 désistements ont été enregistrés**
- **Et pour 10 personnes : un report des inscriptions a été effectué pour une mise en œuvre en 2018, une réponse en ce sens va être adressée aux personnes concernées.**

Les agents sont donc informés par Beep (3 semaines environ avant la date de formation)

9 - Temps de trajet Park Avenue

La prise en compte des temps de trajet des agents de Park Avenue pose question. En effet, des écarts de 3 à 4 mn de notification de temps de trajet ont été constatés pour des agents ayant le même point de départ (Gare de la Part Dieu). Les notifications ont

9 -
Les temps de trajet ont été calculés conformément aux engagements du directeur général, par référence aux sites Via Michelin et TCL quand cela était possible.
Comme pour toute opération manuelle en nombre, des erreurs ont pu se

été adressées sans explication particulière. Que répond la Direction ? Par ailleurs, La Direction peut-elle préciser de quelle manière les compteurs des agents vont être régularisés (journalière, hebdomadaire, mensuelle…) ?	**produire ; c'est pourquoi une voie de recours a été offerte aux agents qui peuvent adresser un mail à Brigitte Blanc qui ré examine chaque demande.** **Pour les conditions dans lesquelles les compteurs sont régularisés, un mail de Beatrice Fillon, adressé le 12/07/17 à tous les agents, les a explicitées : l'application prend en compte quotidiennement les temps de latence accordés et met à jour WEB IRH. Pour rappel, les 5 mn accordées pour le badgeage ne peuvent être prises en compte que s'il y a au moins eu 1 badgeage sur poste (aucun temps de latence lorsqu'il y a 4 pointages manuels)**
10 - Plage fixe / fortes chaleurs Il a été octroyé au personnel la possibilité de commencer à partir de 6 h00 les jours de canicule, cette extension exceptionnelle de la plage fixe a satisfait beaucoup d'agents, ne pourrait-on pas étendre cette extension à la période estivale afin d'anticiper sur des épisodes caniculaires à venir ?	**10 – Un « plan canicule » est en cours de rédaction, une consultation des IRP aura lieu à la rentrée prochaine.** **L'objet d'un tel plan est de définir des mesures exceptionnelles qui seront activées en cas de canicule.**
11 - Déménagement du CE à l'Atrium Suite au déménagement du Comité d'Entreprise à l'Atrium, aucune information n'a été donnée sur son fonctionnement. Des permanences sont-elles prévues dans les différents immeubles ? Des boîtes aux lettres « CE » seront-elles mises en place sur les différents sites ? A quelle fréquence seront-elles relevées ?	**11 – Le CE n'assurera pas de permanence dans les différents locaux provisoires.** **En revanche, les agents auront 2 possibilités pour transmettre les documents au CE :** - **Une boite aux lettres dédiée sera installée dans chaque immeuble et régulièrement relevée par le CE** - **transmettre les documents via la liaison**
12 - Déplacements entre bâtiments Des agents sont amenés à se déplacer entre les différents bâtiments, comment ces déplacements sont-ils pris en compte en terme de sécurité et de remboursements ?	**12 – Pour les déplacements entre les différents bâtiments, aucune mesure particulière n'est prise en terme de sécurité. En cas d'accident, il s'agirait d'un accident du travail.** **S'agissant du remboursement, celui-ci sera réalisé sur la base d'un ticket TCL.** **A noter que les agents bénéficiant de l'aide au transport pour un abonnement mensuel ou annuel TCL ne pourraient prétendre au remboursement d'un ticket TCL.** **S'agissant des modalités :** - **A partir de septembre prochain : les intendants à Park Avenue et Atrium auront des tickets TCL en stock et en fourniront aux agents en faisant la demande** - **Dans cette attente : il convient de faire une demande de remboursement pour un ticket TCL**

SUD PROTECTION SOCIALE	
1 - <u>Qualification de poste :</u> Plusieurs salariés ont reçu un courrier les informant que l'intitulé de leur poste avait changé, les agents concernés n'acceptent pas ce changement **et demandent à être reçus par leur direction**. En effet, cette modification devrait faire l'objet d'une concertation avec le salarié, compte tenu des conséquences possibles : activités effectuées ou à effectuer, déroulement et évolution de carrière, identité professionnelle, lien avec un nouvel référentiel et proposition d'une nouvelle fiche de fonction. Cette modification ne devrait-elle pas faire l'objet d'un avenant au contrat et d'une information auprès des instances représentatives ?	**1 – Un « panorama des emplois », listant les emplois de chaque branche, avait été mis à la disposition de tous les salariés lors de la 1° campagne des entretiens professionnels.** **Ce document est remplacé par un nouvel outil : la cartographie des emplois et des compétences – qui présentera de façon plus complète et de manière exhaustive tous les emplois de la caisse, avec un accès direct aux référentiels concernés. Cet outil sera opérationnel au mois de septembre.** **Le recensement des emplois qui a été entrepris lors de la création du panorama, et, dans le prolongement de celui-ci, lors de l'élaboration de la cartographie, a fait apparaître de nombreuses dénominations d'emplois qui ne correspondent plus à leurs contenus, ou apparaissent comme très génériques (par exemple : « cadre technique niveau X »).** **En lien avec les agents de direction et les différents responsables concernés, des changements de dénomination ont en effet été réalisés.** **En parallèle, les référentiels seront également adaptés, dans le fond comme dans la forme.** **Ces aménagements n'ont donc pas pour objet de modifier le contenu des missions et tâches dévolues aux collaborateurs concernés (et pas davantage leurs rémunérations), mais au contraire d'adapter les dénominations d'emplois (et les référentiels) à leurs contenus effectifs.** **Les directions des branches sont effectivement à la disposition des agents en vue de leur donner toute précision utile, si cela n'a pas déjà été fait - en lien, si nécessaire, avec la SDDRH.** **Aucun avenant au contrat de travail n'est donc nécessaire pour le seul changement de l'intitulé d'un emploi dans la mesure où il n'y a aucune incidence sur le statut des collaborateurs concernés, ni sur les missions confiées et la situation de travail.** **Ces éléments ont déjà été présentés aux IRP en 2016.**
2 - <u>Park Avenue :</u> Les ascenseurs de Park Avenue sont fréquemment en panne, des agents sont restés bloqués plus d'une heure. La direction peut-elle intervenir auprès de la régie ?	**2 – Le patrimoine va à nouveau faire un mail au syndic de PARK AVENUE pour alerter sur le mauvais fonctionnement des ascenseurs qui ont pourtant été rénovés récemment.**
3 – <u>Absence non prévue :</u> Lorsqu'un agent est en absence non prévue (panne de voiture, indisposition…) il doit le signaler auprès de son service ou de son secrétariat. Qui doit-il joindre dans le cas où son service n'est pas disponible (absences, vacances…) ?	**3 – En cas d'absence du responsable et du secrétariat, il convient d'adresser un courriel pour prévenir de l'absence ou contacter le N+2 ou le secrétariat correspondant.**
<u>4 – Don de jours :</u>	**4 – La Direction répond par la négative à cette question.**

Lorsqu' un agent demande à bénéficier de don de jours pour aider un proche, a-t-il l'obligation de solder ses congés préalablement ?	
5 - Courrier/ Capture : Les courriers capture arrivent vers les agences en fonction des territoires, ils doivent être ensuite transférés vers les services concernés. La direction peut-elle nous indiquer l'organisation mise en place pour traiter ce flux d'entrée en agence ?	**5 – Les courriers capture pouvant être associés à des instructions, en cours ou à faire, ne génèrent pas de phase GRC. Elles se positionnent directement sur les phases et se repèrent avec le pictogramme dédié.** **Les autres courriers nécessitent une analyse et font partis des travaux collectifs de l'agence organisés par le responsable.**
6 - Villefranche sur Saône : - A Villefranche plusieurs sièges sont troués, ce problème déjà signalé l'an dernier devait être pris en considération, or à ce jour rien n'a été fait. Quand la direction prévoit-elle de revoir le mobilier vétuste de l'agence ? - Signalétique de l'agence : l'agence est très mal indiquée, plusieurs assurés ne l'ont pas trouvé et il y a eu déjà plusieurs problèmes de livraison. La direction pourrait-elle mettre en place une signalétique adaptée ?	**6 – Le patrimoine va lancer une requête en interne pour rechercher une trace écrite de la demande et remplacera le matériel si nécessaire.** **Le problème de la signalétique extérieure est pris en charge par le département de la communication.**

C.G.T.	
1/ Locaux/Service Social de Grenoble: La CGT alerte une nouvelle fois concernant les locaux et conditions d'accueil déplorables du Service Social de Grenoble. Nous accueillons un public malade dans des locaux très dégradés. Il n'y a aucune isolation phonique et thermique. Des groupes pouvant aller jusqu'à 35 personnes sont entassés dans une salle exiguë où il fait jusqu'à 31 degrés l'été. Il y a des participants qui sont même partis en cours de réunion étant au bord de faire un malaise. Des assurés nous font part de leur étonnement concernant nos conditions d'accueil. Le personnel est épuisé de travailler dans ces conditions et nous ne nous sentons pas entendus et considérés par la direction malgré nos relances. Il n'y a aucun résultat des démarches engagées avec la direction de la CPAM de l'Isère. Concrètement que compte faire la direction afin d'assurer des conditions de travail correctes pour ses salariés et son public ?	**1 -** **La Direction connait les difficultés énoncées. A plusieurs reprises, des démarches ont été entreprises auprès de la Direction de la CPAM, sans succès à ce jour.** **De nouveaux contacts seront pris avec le nouveau Directeur dès sa prise de fonctions.** **Par ailleurs, dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier Locaux CNAMTS 2018/2021, la CARSAT a été questionnée sur ses implantations dans les CPAM et a attiré l'attention sur cette situation notamment.**
2/ Crise d'allergie dans l'immeuble Flandin: Au 9ème étage de l'immeuble Flandin, le jeudi 29/06/2017 dans l'ancien bureau du TAN (service DSI), les dalles du plafond ont été enlevées, laissant se propager des poussières qui ont fortement incommodé une personne victime d'une allergie. Cette personne s'est rendue à la Médecine du Travail pour obtenir un traitement. Malgré cela, l'allergie s'est poursuivie pour cette personne alors qu'elle était en réunion dans une salle éloignée de la pièce incriminée. Nous alertons la direction sur cette opération de déshabillage de plafond alors qu'il y a encore des occupants au 9eme étage jusqu'à mi-juillet. D' ailleurs toute forme de travaux en présence d'agents doit être prohibée. Que répond la direction ?	**2 - Dans le cadre d'investigation liée au chantier FLANDIN, le PATRIMOINE a démonté des parties de faux plafond (sans laine de verre) dans des bureaux définitivement inoccupés et notamment au 9° .** **Cela a permis de procéder à des carottages pour analyser la densité du béton.** **Patrice KOWALOW au préalable était passé dans les bureaux contigus pour alerter sur l'opération et le bruit généré par les sondages. Il n'a eu aucune alerte sur des personnes allergiques. De plus il n'y a aucuns matériaux dangereux qui remettraient en question les interventions des techniciens du patrimoine.** **Le bureau est depuis fermé.** **De nouvelles interventions au niveau du faux plafond sont prévues dans des bureaux vides mais très localisés pour faire des derniers prélèvements comme l'exige la réglementation.**
3/ Liste des médaillés du Travail: En 2017, quelle sera la date de diffusion de la liste des médaillés du travail ?	**3 – La date de diffusion de la liste des médaillés du travail n'est pas déterminée à ce jour.**
4/EAEA et information du salarié par le N+1 : Le Directeur Général avait donné comme consigne en réunion de managers que les salariés devaient avoir connaissance individuellement , à l'issue de l'EAEA, s'ils étaient proposés ou non pour l'attribution de points de compétences, conformément au protocole d'accord signé avec les organisations syndicales.	**4 – La Direction rappelle les éléments suivants.** **Le protocole d'accord NAO, en date du 9 juillet 2015, prévoit la disposition suivante :**

Cette information du N-1 n'engage pas le N+1 sur la décision finale de la ligne hiérarchique. A l'issue de la campagne 2017, la CGT informe la Direction que cette consigne du Directeur Général n'est pas respectée ou a été oubliée. La CGT lui demande de prendre les dispositions permettant à tout le personnel soumis à EAEA campagne 2017, d'être informé par son N+1 de sa proposition ou non aux points de compétence afin de respecter les engagements qu'elle a signés. Que répond la Direction?	**Individuellement, chaque manager doit communiquer auprès de ses collaborateurs sur l'attribution et la non attribution des points de compétence au cours des trois premières semaines du mois de septembre de chaque année.** **Il devra en être de même pour les primes de résultat et promotions au cours des trois premières semaines du mois de novembre de chaque année.** **Cette année, Monsieur le Directeur Général a souhaité aller au-delà des dispositions de l'accord NAO en recommandant à chaque manager d'informer le collaborateur, à la fin de l'EAEA, sur l'obtention ou non des points de compétence.** **Cette recommandation n'a pas pu être mise en œuvre par l'ensemble des managers en raison notamment de l'information tardive de la distribution des points de compétence au sein des différentes branches.** **L'accord NAO prévoit :** - **Une information individuelle : chaque agent doit savoir s'il est ou non bénéficiaire de points de compétence.** **Dans ce cadre, il a été récemment rappelé à l'ensemble des managers que cette information doit avoir lieu avant la saisie des points de compétence par le département du personnel, soit avant fin juillet (paiement sur le bulletin de paie d'août)** **Il leur a également été précisé que si l'annonce de l'attribution ou la non attribution des points de compétence n'a pas été réalisée pendant l'EAEA, il est toléré que le manager reçoive les bénéficiaires de points de compétence afin de leur indiquer de vive voix et précise à l'ensemble de l'équipe que les collaborateurs non invités n'en sont pas bénéficiaires mais ont bien évidemment la possibilité de demander un entretien afin d'échanger sur les raisons de cette non attribution.** - **Une information collective : nombre de personnes ayant bénéficié de points de compétence, de promotion ou de prime de résultat sur l'exercice, nombre de personnes ayant bénéficié de points 2 ou 3 années successives. Il a été rappelé aux managers que** cette annonce collective **peut être faite dès aujourd'hui par mail ou reportée en septembre lors d'une réunion d'information.** **La Direction souhaite bien évidemment que les dispositions de l'accord NAO soient strictement respectées.**
5 / Demande de retraite des salariés de la CARSAT: La CARSAT invite les assurés sociaux à déposer leur demande de retraite en ligne sur le portail de l'assurance retraite. Les employés de la CARSAT doivent adopter un circuit spécifique pour leur demande de retraite, circuit dans le portail interne : "ACCUEIL > Vie Pratique > Ma carrière > Mon Départ à la Retraite > Cadres > Avant Mon Départ > Formulez votre demande de	**5 – Dès lors que la date d'effet le permet, la demande doit être déposée en ligne, notamment pour les RACL après obtention de l'attestation.** **Compte tenu du départ de M. MEYET, la procédure concernant les demandes du Personnel présente sur le portail interne est en cours d'actualisation. Une information à l'ensemble du Personnel sera faite**

liquidation de pension de retraite au régime général". La personne à contacter sur le portail interne est Mr MEYET. Ces informations ne sont pas actualisées. Des salariés de la CARSAT veulent déposer leur demande de retraite rapidement. Lorsqu'ils ont un congé de fin de carrière, il est prévu que la demande de congé de fin de carrière soit formulée 6 mois avant le début de celui-ci. En conséquence, les agents se trouvent éloignés de plus de 6 mois de la date d'effet de la demande de retraite. La Direction peut-elle fournir des réponses : la demande des salariés CARSAT doit-elle/peut-elle être déposée en ligne ? quelle est la personne à contacter pour déposer une demande de retraite ? En présence d'un congé de fin de carrière, il serait plus prudent pour le salarié de déposer sa demande de retraite simultanément à la demande de congé de fin de carrière faite auprès de l'employeur et acceptée par celui-ci: o quel est le circuit à adopter ? o comment signaler la présence d'un congé de fin de carrière motivant une demande de retraite déposée précocement, cette situation étant variable ?	**prochainement.** **Pour la CARSAT en tant qu'employeur, la demande de congé de fin de carrière est indépendante de la demande de retraite.**
6 - Mutuelle: Suite à la suppression de la boîte aux lettres dédiée à la Complémentaire Santé, la Direction ne peut-elle pas envisager la mise en place d'une liaison interne comme elle existe aujourd'hui pour d'autres organismes (RSI, MSA…) ?	**6 – La liaison vers la complémentaire santé ne sera pas rétablie, chaque agent est donc invité à envoyer sa demande directement à l'AG2R**
7 - Hygiène à l'Atrium Depuis l'installation du Personnel dans les locaux de l'ATRIUM au Rez de chaussée, il existe déjà des problèmes pour maintenir un service de propreté dans les toilettes. Dès midi, plus de savon, de serviettes en papier… La Direction peut elle augmenter le stock de fournitures dédié au bon usage des toilettes ?	**7 – La mise en place du personnel de l'Entreprise de nettoyage s'est faite progressivement par le transfert des agents présents sur Flandin.** **Le stock est fourni par la CARSAT à l'Entreprise de nettoyage et il sera étudié la possibilité d'ajouter un passage méridien pour les consommables.**
8 - Salle de réunion à l'Atrium au rdc: Au service Contrôle, les 5 cadres se partagent le même bureau d'où un problème de confidentialités s'il y a nécessité d'avoir un entretien privé avec un agent. Il existe une salle de réunion mais qui n'est pas équipée (pas de téléphone, d'ordinateur, d'imprimante). Or, les outils informatiques sont indispensables dans le cadre de l'EAEA. La Direction envisage-t-elle de mettre à disposition une salle qui soit équipée et adaptée aux besoins des cadres sur ces sujets?	**8 – Les salles de réunion sont toutes équipées de prises de courant et du réseau qui permettent de raccorder du matériel qui n'est effectivement pas en place aujourd'hui.** **Les ordinateurs sont à demander auprès du CIB de la branche de rattachement.**
9 - Climatisation à l'Atrium au rdc: Dans les services contrôles, la climatisation est réglée depuis le bureau des 5 cadres.	**9 - Le PATRIMOINE a engagé avec ENGIE COFELY une commande pour modifier l'emplacement des thermostats depuis la modification des cloisons. Un point sera fait sous 10 jours pour savoir si des problèmes persistent.**

Si l'on veut que le personnel puisse bénéficier d'une température correcte cela implique que le bureau de l'encadrement soit très froid…. Est-il possible de pouvoir réguler la température dans chaque open-space ?	
10 - Agence de Villefranche Concernant l'isolation des fenêtres, une date a-t-elle été communiquée à la direction par le syndic pour le rendu de sa décision (au mois de juin le Patrimoine était en attente d'une date)?	**10 – Le PATRIMOINE relance le syndic pour connaître les suites données par le propriétaire.** **A ce jour, il n'y a pas de problème de joint sur l'huisserie mais uniquement des fenêtres qui seraient à remplacer pour une meilleure performance énergétique.**
11/Conseillers retraite /scanners: La direction a répondu le mois dernier qu'un autre scanner allait être commandé compte tenu que les tests avec le matériel de la DSI n'ont pas donnés les résultats attendus. Ces scanners sont-ils arrivés et les tests ont-ils commencés?	**11 – Le scanner n'a pas encore pu être commandé. En effet, il convient d'attendre le retour de la DSI Nationale sur le type de scanner pouvant éventuellement être acquis.** ***Aucun délai de mise en œuvre ne peut actuellement être indiqué.***
12 - Agence de Bourgoin Jallieu: La CGT souhaiterait savoir quel est l'effectif théorique de cette agence? En effet, suite au mouvement de personnel dans cette agence, la CGT voudrait savoir quel est le TCR supplémentaire qui devait permettre la prise en charge de la cinquantaine de communes affectées à Bourgoin ? A ce jour il y a toujours un TCR en invalidité qui n'a pas été remplacé, le référent technique (qui a peu de temps pour la production et ne fait plus d'accueil), un TCR en formation professionnelle pour un an. Effectivement une personne est arrivée de VILLEURBANNE pour remplacer une promotion au D'FI et une autre en formation d'fi, mais le compte n'y est pas. Les 50 communes sont par contre bien affectées à l'agence, il y a eu de la mutualisation dernièrement mais uniquement sur les DP (les PR, ASPA restent à Bourgoin)… la CGT souhaiterait vous alerter sur les décisions prises en nov/déc 2016 par la DAR qui a mis cette agence en difficulté, enlever le traitement de certains dossiers "simples" (PVA) et en profiter pour basculer autant de communes avec tous types de dossiers est tout simplement catastrophique en terme de masse de travail à effectuer par les agents restants… et la promesse d'un TCR supplémentaire… mais vu l'effectif actuel.. ou est cet agent ?	**12 - L'effectif théorique de cette agence, au 1er juillet 2017, est de 10,89 ETP, hors Conseillers Retraite, contre 9,89 au 1er juillet 2016.** **Le TCR supplémentaire est actuellement en formation.** **Sur ces 10,89 ETP théoriques, 1 ETP est en formation continue depuis le 1er mai 2017, et 1 ETP est en invalidité.** **La DAR est sensibilisée et reste attentive à la situation. Chaque mois, un rééquilibrage est effectué au regard des stocks de chacune des agences. La mutualisation de dossiers ne concerne effectivement que les DP, mais l'évaluation de la charge prend également en compte le stock de PR et autres droits.**
13/ Journée de déménagement: Les agents du département juridique ont bénéficié le 6 juillet du jour Direction accordé pour le déménagement, excepté les inspecteurs qui pour cause d'audience n'ont pu en bénéficier.	**13 – La Direction a accordé un jour de congé aux agents présents le jour du déménagement de leur service non pas pour qu'ils aient un congé supplémentaire mais pour que les locaux soient libérés afin que le déménagement puisse être réalisé dans des conditions de sécurité**

En raison des contraintes liées à leurs fonctions, ces derniers souhaitent savoir s'ils ne pourraient pas , néanmoins , bénéficier de ce jour de congé déménagement. Que répond la direction ?	**maximales.** **Ainsi, toutes les personnes en congé pendant la période considérée, en mission ou en déplacement n'ont pas bénéficié et ne bénéficieront pas du congé « déménagement ».**
14/ Agence de Valence/parking : La direction a-t-elle reçue une réponse concernant la gratuité des places de parking, ce qu'elle nous avait dit attendre lors de la réunion de février ? 15 - La Mairie ne s'est toujours pas prononcée sur la possibilité de gratuité des parkings sur la place d'ARMES.	**14 - La Mairie ne s'engage pas sur le devenir du parking et de sa gratuité ……..Ce chantier n'est pas prioritaire.** **A ce jour l'urgence est le chantier de la médiathèque qui va durer 18 mois environ.** **Le patrimoine relance régulièrement la MAIRIE par l'intermédiaire du propriétaire de nos locaux.**
15/ Agence de Valence/locaux : En février, la direction devait prendre contact avec le propriétaire pour une intervention sur la porte d'entrée qui est lourde et non adaptée aux personnes handicapées ? Quel est le résultat de la rencontre ? De plus, l'étude en cours pour la signalétique est-elle terminée et si oui, a-t-elle été mise en place ? Plus globalement, la direction avait annoncé une étude pour améliorer les locaux de l'agence et présenter le dossier à la CNAV. Peut-on nous dire où en est cette étude ? 16 - Le propriétaire étudie la possibilité de remplacer les portes d'accès actuelles à vantaux par une porte automatique (entrées côté CARSAT et ECOLE). Le département du patrimoine va rencontrer la responsable d'agence le 19 juin prochain afin de définir les besoins. Un nouveau dossier concernant des modifications importantes au niveau immobilier sera présenté au Conseil d'Administration en octobre prochain pour envoi à la CNAV et réalisation sur 2018.	**15 – Le dossier d'acquisition de l'agence retraite de VALENCE suit son cours en prenant en compte le réaménagement complet des locaux avec comme impératif de créer l'entrée du public côté place d'armes.** **Le PATRIMOINE travaille avec le PRECI sur ce dossier qui prendra en compte l'éclairement naturel du site. Mme THALLER, architecte, a rencontré Mme REVILLARD le 13 juillet lors d'une visite.** **Le plan du nouvel agencement doit être terminé et chiffré pour fin septembre 2017 pour transmission au national avant l'acquisition.** **Il est bien entendu que le plan sera présenté au préalable au secteur RETRAITE.**
16/ Formations des AS et SMS Concernant les formations des AS et SMS, il arrive que nous soyons prévenus au dernier moment, jusqu'à deux jours avant la date prévue. Ce délai est trop court pour s'organiser, que ce soit du point de vue de la vie personnelle mais aussi professionnelle. Pour la AS, les permanences sont pleines. Il faut mobiliser une SMS pour les déplacer. Pour les SMS, elles doivent s'organiser pour pallier l'absence imprévue et assurer les astreintes téléphoniques et physiques. Il nous faut aussi organiser les réservations de train, d'hôtel etc… Cela pose aussi la question de la qualité de service rendu aux assurés. On peut accepter cette situation sur de l'exceptionnel, lors d'un désistement d'un agent	**16 - Dans la mesure du possible, les personnes sont prévenues le plus en amont possible des dates de formation.** **Sur deux formations, le délai de prévenance a été court en raison de la disponibilité du formateur, de la volonté de lisser sur les deux semestres de l'année la formation et de faire bénéficier le maximum d'agents d'une action de formation demandée.** **Une attention particulière sera portée sur les délais de prévenance afin d'éviter des désistements d'agents sur des formations, essentielles à la tenue du poste.**

par exemple, mais de façon régulière, cela n'est pas acceptable. Des agents sont contraints de refuser des formations pourtant demandées, faute d'avoir pu anticiper l'organisation de leur vie familiale et professionnelle. Que répond la direction et quelles solutions compte-t-elle mettre en place ?	
17/Forte chaleur : Suite au mail du service communication du 16/06/17 *(Bonjour, Compte-tenu des fortes chaleurs attendues ces prochains jours, la direction a décidé d'avancer d'une heure la plage variable du matin. Les collaborateurs **des sites non climatisés** pourront donc arriver **à partir de 6h00** jusqu'à nouvel ordre. Les autres horaires de la journée ne changent pas. Pensez à bien vous hydrater tout au long de la journée.)* Qu'en est-il pour les agents qui sont à l'accueil avec obligation d'accueillir le public jusqu'à 16h00 !!! Actuellement au moins 2 ou 3 jours/ semaine et jusqu'à 5 jours / semaine l'été. Sachant que dans les bureaux il fait déjà 30° le matin ?	**17 – La Direction invite les agents concernés à faire une demande de ventilateur au département du patrimoine, les sites non climatisés seront évidemment prioritaires.** **Il est précisé par ailleurs qu'un « plan canicule » est en cours de rédaction pour une présentation aux IRP à la rentrée prochaine.**
18/ Présentéisme au Service Social : La règle des 50% de présentéisme est appliquée au Service Social malgré une baisse effective notable du nombre de SMS. Nous demandons s'il est possible de revoir cette règle afin d'éviter des situations inextricables, sources de tensions, avec la présence d'une SMS à l'accueil physique et une à l'accueil téléphonique. Compte tenu que la règle des 50% de présentéisme des SMS est commune à l'ensemble des échelons régionaux du Service Social, nous alertons la direction sur cette problématique dans les échelons ayant les mêmes difficultés, ce qui est souvent le cas compte tenu du taux de remplacement des SMS défini par la COG. Que répond la Direction ?	**18 – La Direction précise que dans la mesure du possible, le présentéisme à hauteur de 50% des SMS est recherché. Compte tenu de la taille des équipes concernées et des situations particulières (contraintes personnelles, restrictions médicales…) le taux de présentéisme sur certaines semaines est inférieur à 50%.** **Il est rappelé toutefois que pour répondre aux attentes des assurés, un accueil physique et téléphonique doit être assuré.**
19/Formation et temps partiel En toute fin du mois de juin, des agents à temps partiel ont été avertis en fin de matinée pour 13h30 de la tenue d'une formation sur leur lieu de travail. D'une part cela pose le problème de l'organisation personnelle pour ceux qui avaient prévu de sortir à 14h. D'autre part, cela peut avoir pour conséquence de les placer en heures supplémentaires. Que compte faire la direction ?	**19 – Une formation sur le "virage numérique" (promotion des services en ligne) était à réaliser sur Juin pour l'ensemble des secteurs de la DAR (SDR + SDCADE).** **Cette formation comportait une partie théorie (présentation du site de l'Assurance Retraite, des informations à disposition des assurés, des services proposées par tranche d'âge, de la coproduction …) et d'une partie exercices pratiques sur poste** **Compte-tenu des difficultés à trouver des créneaux pour dispenser cette formation dans chacun des secteurs de la SDCADE, à savoir** **- période forte d'EAEA tant pour les agents que pour les cadres** **- forte implication des cadres dans les entretiens de recrutement** **- préparation du déménagement à Park Avenue**

	- réunions de secteur axées principalement sur la restitution de la réunion opérationnelle mensuelle (= réunion technique incontournable) **il avait été prévu dans un 1er temps de différer cette formation sur Juillet, position abandonnée car les équipes étant dispersées sur Park Avenue, la formation devenait plus difficile à réaliser car elle monopolisait davantage les formateurs.** **C'est pourquoi elle s'est réalisée, en dernier lieu, les 28, 29 et 30 juin.** **Il s'agit de circonstances particulières et d'une situation exceptionnelle, la Direction a bien évidemment conscience de la nécessité de prévenir les agents suffisamment en amont pour toute réunion ou formation.** **Les agents qui ne pouvaient être présents au moment de la présentation dans leur secteur, pouvaient participer à la présentation dans un autre secteur.** **De même, ceux qui avaient des contraintes particulières ont pu partir avant la fin de la séance.**
20/Disparition prévue du PARR d'Annemasse. A quelle date le regroupement sur l'agence d'Annecy est-il prévu ? Le regroupement sur Annecy aura des conséquences pour les agents qui habitent à Annemasse ou proche d'Annemasse. Ainsi les temps de trajets et frais kilométriques seront augmentés. Quelle disposition précise la direction envisage-t- elle pour ces agents. ?	**20 – Le regroupement aura lieu lors de la mise en place sur la nouvelle agence, à Poisy.** **A noter que le bail actuel sera résilié mais qu'un local sur Annemasse sera recherché par le biais de la mairie ou de partenaires pour un hébergement en convention.** **Le conseiller retraite (CR) et l'ECAR verront leur résidence administrative passer d'Annemasse à Poisy.** **Le CR sera en permanence extérieure trois à quatre jours par semaine, notamment sur Annemasse et l'ECAR sera sur le site de Poisy environ trois jours par semaine. Néanmoins, l'ECAR bénéficie d'un véhicule de fonction.**
21/Tickets restaurant Le service paie étant basé désormais sur le site de Park avenue ; comment les agents absents au moment de la distribution récupèrent ils leur tickets restaurant ?	**21 - La caisse est située depuis le 28 juin à Park Avenue. Les agents absents lors de la distribution des titres restaurants sont transmis à leurs collègues sur présentation d'une procuration. Deux sessions de rattrapage au minimum sont prévues sur les immeubles Aubigny / Flandin / BE et Atrium. Une information est faite chaque mois sur le portail afin d'en informer les agents.** **La caisse est également ouverte pour les agents souhaitant récupérer leur titre restaurant à Park Avenue : Lundi et vendredi : 9h15-11h - Mardi et jeudi : 14h15-15h15.**
22/ Remboursement des frais de déplacements stagiaires D'FI Les stagiaires de la formation D'FI4 qui vient de débuter auraient leur frais de déplacements remboursés à 100 %.	**22 – Les stagiaires de la formation D'fl 4 qui vient de débuter bénéficient d'une prise en charge de 100% de l'abonnement au titre des transports en commun durant les périodes de formation théorique.**

Qu'en est-il de la session D'FI3 pour lesquels vous n'avez pas remboursé pas à 100 % ? Comment expliquez-vous ses disparités ? Allez-vous aligner ces deux sessions et rétroagir pour les stagiaires de D'FI3 ?	**Ces dispositions s'appliquent également pour les stagiaires de la session précédente à compter du 1er juin 2017.** **Etant actuellement en période d'immersion, ils en bénéficieront lors de la prochaine période de formation théorique soit novembre 2017.** **Une information sera transmise aux intéressés.**
<u>23/ Nouvelles consignes pour le QPL</u> Pourquoi n'y-a-t-il d'égalité de traitement entre les assurés qui déposent leur demande de retraite en ligne et ceux qui l'envoient papier pour le Questionnaire Périodes Lacunaires ? En effet, pour un assuré qui dépose en ligne, le TCR régularise **uniquement les périodes signalées par l'assuré** alors que pour celui qui dépose le QPL en papier , (qui peut déjà être en GED), celui-ci doit avoir moins de 3 ans mais s'il y a plus de 3 années lacunaires dans la procédure de traitement "analyser carrière" sur le relevé de l'assuré, il faut requestionner (enfin si nous avons bien compris) et si l'assuré ne retourne pas ce nouveau questionnaire, le TCR doit faire **un rejet réponse** !! (instruction pour les dossiers enregistrés à compter du 03/04/2017) La consigne complétude carrière est loin d'être claire, et déjà les retours contrôles arrivent depuis la réunion opérationnelle de juillet, les TCR sont submergés par le nombre de dossier à faire et doivent perdre beaucoup de temps à comprendre les instructions qui laissent place à de l'interprétation. Que répond la direction ?	**23 - Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la demande de retraite en ligne intègre le QPL et prévoit de questionner l'assuré sur ses périodes lacunaires.** **Ainsi, sauf si l'analyse de la carrière fait ressortir 3 années ou plus à régulariser éventuellement au cours de l'instruction, il n'est pas nécessaire d'adresser un QPL.** **A contrario, pour les demandes papier l'imprimé réglementaire n'intègre pas le questionnement de l'assuré sur ses périodes lacunaires. Ainsi, sauf si un QPL de moins de trois ans est au dossier, il est indispensable de l'adresser en complément de la demande au même titre que d'autres éléments (ex. Livret de famille, carte d'identité,…).** **Qu'il s'agisse d'une demande en ligne ou papier, les consignes concernant les rejets non réponse s'appliquent.**
<u>24/ Temps de latence:</u> Nous avons appris que la direction avait proratisé le temps de latence pour les agents en télétravail à l'Atrium. En effet, le badgeage sur PC à domicile et sur PC à l'Atrium ne pouvant être différencié, elle a décidé de ramener à 3mn journalière le temps de latence accordé aux salariés en télétravail. Cette disposition n'ayant jamais été abordée ni au CE, ni au cours des discussions avec les organisations syndicales, la direction peut-elle apporter des explications complémentaires aux agents afin de savoir qui d'autres est concerné par cette mesure et comment le calcul est effectué? Pour notre part, nous estimons que la direction aurait dû jouer franc jeu du départ au sujet de la prise en compte réel du temps de trajet. En effet, la note du DG sur le sujet indiquait que, pour les agents de Park Avenue, 50% du temps de trajet supplémentaire serait validé comme du temps de travail, <u>outre</u> le temps de latence fixé à 5mn. Or, dans les faits, le temps de latence a été intégré dans les 50% de temps de trajet pris en compte, réduisant ainsi encore un peu plus le temps retenu comme temps de travail, déjà contesté par un certain nombre de salariés. La direction, par ces manoeuvres, porte atteinte à son crédit auprès du personnel et	**24 –** **Après réexamen de la situation, la Direction souhaite avoir une règle de gestion unique. Ainsi, toute personne badgeant sur écran bénéficiera du temps de latence de 5 minutes.** **La situation évoquée dans la question va donc être revue afin que les agents concernés puissent bénéficier de 5 minutes de latence.** **A toutes fins, il est rappelé que le temps de latence n'est pas intégré au temps supplémentaire mais bien rajouté à celui-ci, comme indiqué dans un mail du 12 juillet dernier.**

des organisations syndicales. Elle ne peut pas ensuite s'étonner que que les agents perdent confiance en sa parole et même en ses écrits dans ce cas. Que répond-elle?	
25/ Points de compétence: Quelle est la date d'effet des points des compétences? Combien de salariés sont concernés par les points de compétence pour cet exercice?	**25 – Les points de compétence seront réglés sur la paie d'août avec un effet rétroactif au 1er janvier 2017.** **Le nombre de bénéficiaires sera porté dans le bilan qualitatif et quantitatif présenté chaque année en CE.** **A toutes fins, il est précisé que l'enveloppe budgétaire s'élève à 20% en GAV, 30% en GAM et 30% en PAT.**
26/Service STFP (courrier, SES liaisons correspondances) Depuis peu, les agents ont appris qu'une part du travail de niveau 2 (identification) anciennement attribué au SES devrait être transféré à la PFS. Si oui, pourquoi et à quelle date. ?	**26 – La Direction étudie en effet l'opportunité d'orienter les demandes d'envoi de certains formulaires jusque-là traitées par le STFP au niveau de la PFS.** **L'objectif est de promouvoir les services en ligne et de compléter la GRC avec les coordonnées des assurés à l'occasion de ce premier contact, et également de permettre au service STFP d'assurer ses missions prioritaires de tri et de ventilation du courrier.**